

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - DECEMBRE 2015

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique, affaire du député Niarisy Mara	1
▶ Sénatoriales du 29 décembre, CENI, suites du scrutin municipal.....	4
▶ Revendication de Madagascar sur les îles Eparses	8
▶ Diplomatie	9
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	10
▶ Insécurité, opération « Fahalemana », kidnappings, vindicte populaire	10
▶ Gouvernance, justice, réconciliation nationale	14
▶ Droits des femmes et des enfants, droit du travail, migrations, IDH	19
▶ Santé, sécurité alimentaire	21
▶ Médias, liberté d'expression	22
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	22
▶ Ressources naturelles, bois de rose, foncier.....	22
▶ Environnement, COP21, calamités naturelles.....	25
▶ Bailleurs de fonds, Banque mondiale	29
▶ Vie des entreprises, crise des entreprises du secteur minier.....	30
▶ Les difficultés des entreprises nationales : Jirama, Air Madagascar	31
▶ Divers.....	32

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique, affaire du député Niarisy Mara

01/12 - Des groupes de pressions s'activent pour pousser à un remaniement gouvernemental après les sénatoriales du 29 décembre. Des noms sont avancés, dont celui de la ministre des affaires étrangères, Béatrice Atallah, qui était déjà pressentie lors de la formation du gouvernement. Elle jouit de la confiance du chef de l'Etat, et surtout de la communauté internationale, notamment grâce à son passage à la tête de la CENIT. La position du Premier ministre, de retour d'un séjour de deux semaines en France pour raisons médicales, se trouve plus que jamais fragilisée. Son bilan, depuis sa prise de fonction, n'est pas probant, estiment nombre d'observateurs. Jean Ravelonarivo affirme pourtant être satisfait des résultats de son deuxième « 100 jours de RRI » (Initiatives à résultats rapides) et félicite les membres de son gouvernement pour les résultats obtenus et leur engagement personnel.

02/12 - Le rapport préliminaire de la commission d'enquête parlementaire menée dans le district d'Ankazoabo-Atsimo, impliquant le député Niarisy Mara¹, renforce le front commun des élus face à l'exécutif. « En vérité ce n'est pas l'opération « Fahalemana », qui se déroule à Ankazoabo-Atsimo, mais une opération Niarisy Mara, dénoncent-ils. La perquisition au domicile du député s'apparente à un braquage fait par les forces de l'ordre ». Depuis l'interpellation du gouvernement sur ce dossier par la Chambre basse, le 6 novembre, l'affaire a pris une dimension institutionnelle. Le rapport devant encore être complété, les versions de la partie adverse sont attendues mais les trois jours passés par la commission d'enquête à Ankazoabo-Atsimo semblent, cependant, avoir convaincu les membres de la Chambre basse de la bonne foi du député Mara. Tous les groupes parlementaires ayant été représentés dans la mission, l'affaire paraît avoir braqué à nouveau les élus contre l'exécutif. La levée d'immunité du député Mara apparaît dans ces

¹ Cf. Revue de presse Novembre 2015, p.2

conditions plus que jamais improbable. La commission a pu mesurer sur le terrain à quel point l'institution parlementaire était décriée. Magistrats, représentants de l'État et des forces de l'ordre n'ont pas ménagé les élus, allant jusqu'à les insulter. Des députés menacent le gouvernement du vote d'une motion de censure contre si l'exécutif persiste à poursuivre le député d'Ankazoabo.

11/12 - Le rapport final de la commission d'enquête parlementaire proposera la réhabilitation du député Mara et de sa famille. La proposition de résolution qu'elle compte soumettre en séance plénière recommande « *la reconstitution du cheptel de bovidés du député Niarisy Mara et de sa famille, la restitution des armes saisies par les forces de l'ordre, dont les papiers sont sans équivoque, et la libération des personnes détenues arbitrairement, ainsi que la réhabilitation du député et de sa famille* ». La commission d'enquête est convaincue de l'innocence de l'élu. L'exécutif et les forces de l'ordre restent persuadés de l'implication du député, du moins, de certains membres de sa famille, dans le système de vol et de recel de bovidés dans le district d'Ankazoabo-Atsimo. Une suspicion qui s'est traduite par la saisie de zébus, d'armes et de documents douteux au domicile de l'élu. Le président de la commission d'enquête affirme que le pouvoir a été trompé par les autorités locales qui auraient monté le dossier de toutes pièces pour se venger du député qui les a mises en cause pour des affaires d'abus de pouvoir et de corruption.

14/12 - Alors que les députés réclament la restitution des armes saisies chez le député Mara, les gendarmes ont arrêté son neveu pour fabrication d'armes illégales. Il était recherché depuis le 15 septembre, lorsque des hommes de la compagnie de gendarmerie d'Ankazoabo-Sud, appuyés par une quarantaine de militaires de l'opération « *Fahalemana* », ont effectué une perquisition dans le domaine de l'élu et y ont découvert des munitions de fabrication artisanale. A ce jour, huit membres de la famille de Mara Niarisy ont été placés sous mandat de dépôt après la découverte de fusils de chasse à leur domicile. Ils attendent la réponse à leur demande de mise en liberté provisoire.

02/12 - Pointé du doigt pour une tentative de trafic d'influence pour faire libérer un accusé à Beroroha, le député Randrianasolo se justifie en séance plénière². Selon ses dires, lors de son passage à Beroroha pour la cérémonie officielle d'investiture du nouveau maire, membre de sa famille, une femme s'est présentée à lui pour dénoncer le comportement des gendarmes qui auraient exigé 4 millions Ar pour accorder la remise en liberté de son époux, soupçonné de vol de bovidés. L'homme aurait été retrouvé détenu à l'hôpital, mal en point, enchaîné et sous la garde de trois gendarmes. Une garde à vue qui se serait prolongée 15 jours. « *Constatant ce mauvais traitement, j'ai demandé aux gendarmes, soit de le relâcher ou du moins de le libérer de ses chaînes, soit de le ramener au poste et d'accélérer les investigations, car cette personne avait besoin de soins* », explique-t-il. Le député n'a pas obtenu gain de cause. De son côté, la gendarmerie réaffirme sa version des faits. « *Contrairement à ce qu'il affirme, le député a fait plusieurs centaines de kilomètres depuis sa circonscription, expressément pour intervenir dans cette affaire et non pas pour assister à une cérémonie d'investiture. Le député a multiplié les interventions durant l'enquête mais en vain car l'enquête est close et l'affaire sera remise au parquet. C'est à la justice de décider maintenant* ». Le député nie avoir demandé le limogeage des responsables de la gendarmerie et de l'armée à qui il a rendu compte de la situation.

31/12 - Trafic d'influence - Ouverture d'une enquête contre le député Randrianasolo. Venu à la brigade de gendarmerie de Betroka pour exiger la libération de deux individus suspectés de vol et placés en garde à vue, le parlementaire n'a pu obtenir gain de cause. Dans la foulée, la gendarmerie a ouvert un dossier pour trafic d'influence et a saisi le parquet. Les enquêteurs attendent des instructions pour cette affaire naissante, indique *L'Express*, qui ajoute que c'est la deuxième fois que ce député s'attire les foudres de la gendarmerie, en usant de sa fonction et de son statut, pour exiger la libération de prévenus, et d'essayer, au passage, d'étouffer des procédures judiciaires en cours. L'incident antérieur remonte à fin novembre [*Cf. ci-dessus*]

03/12 - Lalao Ravalomanana s'entoure de « Tiko boys ». En attendant l'adoption de l'organigramme sur lequel la préfecture de police a émis ses « *observations* », la maire d'Antananarivo a nommé deux conseillers spéciaux qui sont des « *Tiko boys* ». Le premier, Patrick Ramiaramanana, avait travaillé pour Tiko avant l'accession de Marc Ravalomanana à la magistrature suprême en 2002. Le second, Heriniaina Razafimahefa, continue de servir le groupe de l'ancien président en tant que directeur général de la société Alma. Quant au troisième homme, Guy Laurent Rasoanaivo, qui figure parmi les proches collaborateurs de la famille Ravalomanana, il avait contribué à l'époque, en tant que DG des assurances Aro, à l'extension de l'empire Tiko. Un troisième « *Tiko boy* », Razoarimihaja Solofonantenaina, attend sa nomination. A noter en outre que la liste des candidats du TIM aux sénatoriales de l'ex-province d'Antananarivo est dirigée par deux personnalités connues pour avoir servi le groupe de l'ancien président. Il s'agit d'Olga Ramalason et de Me Hasina Andriamahadison. L'ancienne ministre de commerce et ancienne maire d'Antsirabe était à l'époque cadre de Tiko. Quant à Me Hasina Andriamahadison, il est le dernier avocat du groupe.

² Cf. Revue de presse Novembre 2015, p.3

04/12 – Suites du bras de fer opposant Marc Ravalomanana au pouvoir au sujet du terrain d'Andohatapenaka affecté à l'accueil du Sommet de la Francophonie. Dans un courrier adressé à Hery Rajaonarimampianina, l'ancien président, qui se dit toujours propriétaire du terrain, annonce qu'il l'offre à l'Etat « *au nom de l'intérêt supérieur de la nation* ». Il propose qu'après le Sommet, et si les infrastructures bâties sur le terrain sont à vendre, Tiko jouisse d'une priorité pour les acquérir. Rivo Rakotovo, ministre chargé de l'aménagement du territoire et des projets présidentiels, s'est empressé de contrer Marc Ravalomanana en précisant qu'il ne peut être question de cession du terrain à l'Etat puisque celui-ci ne lui appartient pas. De ce fait, le fondateur du groupe Tiko ne peut prétendre bénéficier d'un droit de préemption sur les infrastructures si l'Etat décide de les céder une fois le Sommet achevé.

08/12 - Menace de boycott du vote de la loi de finances 2016. « *Nous allons bel et bien boycotter cette loi de finances si aucune mesure n'est prise pour réduire les dépenses de l'exécutif* », menace Christine Razanamahaso, du Mapar et ancienne garde des sceaux de la Transition, qui co-préside, aux côtés de la députée du TIM, Hanitra Razafimanantsoa, une commission parlementaire représentative de tous les groupes de l'hémicycle. Il est notamment reproché au chef de l'Etat et au Premier ministre de très nombreux déplacements à l'étranger. Dans la ligne de mire également, l'importance jugée excessive des budgets affectés dans le projet de loi de finances à la Présidence de la République et au ministère en charge des projets présidentiels, budgets qui auraient triplé d'une année sur l'autre.

16/12 - Les députés ont, encore une fois, surpris par leur volte-face : malgré les menaces de boycott, la loi de finances 2016 a été adoptée sans amendement. Elle a été votée par 96 des 98 députés présents. Des réserves ont été exprimées par le Mapar (dont un député a voté blanc) et par le TIM mais sans menacer l'unanimité de façade. « *Nous allons boire la coupe même si nous savons qu'elle est amère* », a déclaré Christine Razanamahaso, fidèle de l'ancien président de la Transition. La question des budgets jugés « *exorbitants* » de la présidence de la République et du ministère en charge des projets présidentiels a tout juste été évoquée. La veille, une rencontre à huis clos avec le ministère des finances et du budget aurait permis aux députés d'obtenir des assurances quant à la gestion et au déblocage de fonds de développement des régions. Un élu du Tim, Guy Rivo Andrianarisoa, a affirmé que les voix de certains élus avaient été achetées par l'exécutif pour qu'ils puissent bénéficier de certains avantages et de voyages à l'étranger. « *Cette situation est honteuse et inacceptable. Pourquoi y a-t-il des groupes de députés qui se réunissent en secret ?* », a-t-il demandé à l'assistance. Le ministre Rakotoarimanana Gervais a refusé une nouvelle fois de céder à la revendication d'attribution de 4x4 à tous les élus. Pierre Houlder, porte-parole du Mapar, a fait savoir qu'Andry Rajoelina, depuis sa résidence dans l'est de la France, avait désapprouvé les députés qui ont adopté la loi de finances dont les orientations donnent la part belle à la Présidence de la République et au ministre en charge des projets présidentiels et tête de file du HVM, au détriment des ministères qui sont censés s'occuper directement de la population et des crédits destinés aux districts et à la décentralisation.

29/12 - La HCC accable l'exécutif : le budget destiné à la décentralisation reste pour l'essentiel aux mains du ministère de l'intérieur. La loi de finances 2016, soumise à son contrôle, ne reflèterait pas la volonté de décentralisation de l'administration. « *La répartition des ressources entre l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées, prévue par l'article 146 de la Constitution, doit se faire sur la base de critères objectifs, équitables, non discriminatoires et sans considérations partisans, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de finances* », soutient la HCC dans sa décision. En dépit des réserves émises, la Cour a approuvé le texte, sans exiger de rectification. Les analystes font néanmoins remarquer que cette « *immixtion* » est une première en matière de contrôle de constitutionnalité.

17/12 - Le gouvernement Ravelonarivo passe l'oral - Présentation du rapport de la deuxième phase de l'Initiative pour les résultats rapides (« RRI 2 ») courant sur les trois derniers mois. L'exercice ressemble inévitablement à un examen de passage, qui pourrait être déterminant pour une éventuelle reconduction de chaque ministre, voire du locataire du palais de Mahazoarivo. « *Par rapport au premier RRI, cette deuxième phase privilégie la qualité des réalisations et aussi le souci du concret pour que les actions aient des impacts directs sur la population* », précise un proche du dossier. Une déclaration qui laisse entrevoir une possible baisse du taux de réalisation de ce RRI 2. La première phase, qui avait atteint un taux de réalisation de 94 %, n'avait pas donné totale satisfaction au chef de l'Etat, qui avait insisté sur la nécessité de privilégier les actions concrètes. Le chiffre de cette deuxième phase avoisinerait 87 %, « *mais avec un nombre d'objectifs qui est plus élevé* », s'empresse-t-on de préciser. « *82 objectifs ont été fixés pour cette deuxième phase, contre 51 pour la première. Une plus grande rigueur a été imposée durant l'évaluation* ». Les objectifs fixés à chaque ministère n'ont pas été communiqués, notamment pour le domaine de la sécurité qui a vu les actes de banditisme et les kidnappings prospérer aussi bien dans la capitale qu'en province.

18/12 - Le rapport « RRI 2 » a reçu une note favorable de la part du chef de l'État. Le taux de réussite serait de 87,51 % sur l'ensemble des 82 pistes. « *Je constate déjà des améliorations et des réalisations plus concrètes par rapport à la première phase. L'optimisme est permis, mais on n'évalue pas un gouvernement en cent jours, et cela a permis d'évaluer sa capacité à réaliser des objectifs qu'il s'est fixés elle-même* », déclare Hery Rajaonarimampianina. Cette note positive mettrait-elle donc le gouvernement Ravelonarivo à l'abri d'un éventuel remaniement au début de l'année. Selon le représentant résident de la BAD, son établissement est prêt à soutenir la suite du RRI. « *Nous étions déjà là et continuons à être là maintenant qu'un bon résultat a été obtenu. Il y aura une troisième et probablement une quatrième phase* », a-t-il souligné. La BAD est prête à octroyer 300 000 dollars pour un troisième RRI.

L'Express écrit : « *Bilan positif dans la réalisation de la deuxième phase de RRI. C'est le chef de l'État qui le dit. Aurait-il eu le courage de dire le contraire ? Voilà la question centrale. De souvenir, aucun dirigeant à Madagascar, n'a jamais eu cette culture de l'auto-évaluation. Il est toujours aussi aberrant de les voir s'auto-féliciter alors que, dans la réalité, la vie est tout autre. Ce n'est pas la démarche qui est gênante, elle a ses vertus. Ce sont plutôt les résultats que l'exécutif se permet de se donner. (...) En matière de redevabilité, c'est au peuple de juger l'efficacité réelle des actions de ses dirigeants, notamment de son gouvernement. (...) Les principes de la bonne gouvernance dont la transparence, la redevabilité, la gestion efficiente des ressources humaines et financières ne doivent pas être des éléments manipulés pour plaire aux bailleurs. Il faut oser demander au chef si on a vraiment bien travaillé. Il ne faut jamais oublier que dans une démocratie, le chef, c'est le citoyen* ».

« *L'initiative RRI reste incomprise par la majorité de la population qui réclame plus de transparence dans les objectifs fixés et plus de sérieux dans l'évaluation des travaux effectués* », écrit le site *Orange.mg*.

27/12 - Hery Rajaonarimampianina a effectué 15 voyages présidentiels en 2015, rappelle un quotidien réunionnais. La plupart des voyages du couple présidentiel se sont déroulés en Afrique. Il a été deux fois en Afrique du Sud et en Éthiopie pour le Sommet de l'UA en janvier et pour le Sommet de la Comesa en mars. Il a également visité la Namibie, le Zimbabwe et le Botswana. Du côté de l'Asie, il a voyagé en Indonésie pour le sommet Asie-Afrique à l'occasion du 60ème anniversaire de la conférence de Bandoeng. Le président malgache s'est également rendu à New-York pour participer à l'assemblée générale des Nations unies. Toutefois, la destination favorite du chef d'état malgache reste l'Europe. Il y a visité au moins quatre pays, dont la France, l'Italie, le Royaume-Uni et la Belgique. Si ce n'est la motion de déchéance qui a frappé Hery Rajaonarimampianina de mai à juillet 2015, il aurait pu voyager un peu plus. Il semblerait donc que ce soit le seul motif qui ait décidé le président à rester au pays. Le chef de l'Etat a d'ailleurs refusé d'annuler ses déplacements de moindre envergure. Ainsi, son voyage à Londres et à Bruxelles en novembre a été maintenu, même si dans ces cas, des ministres auraient pu représenter la Grande île. Le pays a même vécu pendant plusieurs jours une situation inédite avec l'absence des numéros un et deux de l'exécutif. Une grande partie de l'opinion dénonce le goût immodéré des voyages à l'étranger des dirigeants malgaches.

► **Sénatoriales du 29 décembre, CENI, suites du scrutin municipal**

01/12 - Une association de conseillers communaux s'est constituée dans l'ex-province d'Antananarivo. L'association « *Fikambanan'ny olom-boafidy ifotony* » (FOI) se veut apolitique. « *Il s'agit de faire valoir notre rôle dans le développement, mais aussi, de défendre nos intérêts*, soutient l'un des membres du bureau. *Notre objectif est de donner une rapidement une envergure nationale à l'association. Les membres, ceux du bureau notamment, essayeront de descendre dans toutes les communes, afin de convaincre les conseillers d'adhérer à l'association* ». Malgré les précautions prises pour se tenir à l'écart de la conjoncture électorale, certaines formations politiques auraient déjà tenté un rapprochement, afin d'obtenir ses faveurs aux sénatoriales. Au nombre de près de 11 000, les conseillers sont les enjeux des sénatoriales. Ceux d'entre eux qui ont été élus sous la bannière d'un parti devraient être contraints d'appliquer les consignes de vote de leur formation mais les indépendants sont exposés aux pressions et à la corruption, note Patricia Raharisoamalala, secrétaire générale du KMF/CNOE. Or il se trouve que les candidats qui se déclarent « *indépendants* » sont présents en nombre sur les listes de candidats aux sénatoriales, au détriment des grands partis, laissant ainsi la voie libre à tous les marchandages...

02/12 - La CENI ne dispose d'aucune ligne budgétaire propre pour financer ses travaux liés à l'organisation des sénatoriales. Le budget des sénatoriales est donc encore financé sur les fonds du ministère des finances et du budget. Si le numéro Un de la Commission affirme ne pas rencontrer de problème financier, l'existence d'une ligne budgétaire propre est toutefois l'une des garanties de l'indépendance de l'institution voulue par les textes qui la régisse. « *Il est pourtant stipulé clairement dans le texte régissant la CENI qu'elle doit être autonome financièrement. Mais, pour l'instant, comme nous pouvons le constater, c'est encore loin d'être le cas* », souligne son vice-président. Malgré cette absence de budget, l'acquisition de véhicules 4x4 neufs pour les membres de la CENI en a surpris plus d'un, note *L'Express*. Il s'agirait en fait de véhicules de location. « *Leur contrat va jusqu'au 10 décembre. Nous espérons qu'après cette date,*

les résultats des élections communales partielles étant bouclés, nous serons en mesure de récupérer les véhicules de l'ancienne CENIT », se défend un membre de la nouvelle Commission.

28/12 - La HCC formule des recommandations pour le budget de la CENI. « En omettant de faire figurer la Commission électorale parmi les institutions et organes constitutionnels titulaires d'une ligne budgétaire, alors que cet exercice constitue une modalité de réalisation de la prescription constitutionnelle de l'indépendance budgétaire et financière de ladite Commission, le législateur n'a pas pleinement exercé sa compétence, soulève-t-elle. Il appartient au législateur d'œuvrer, dans les meilleurs délais, à mettre en place les conditions requises pour assurer et garantir l'indépendance budgétaire et l'autonomie financière de la Commission ».

03/12 - La CENI oppose une fin de non-recevoir à la convocation des députés. La controverse autour de la répartition des bureaux de vote a pris l'allure d'un bras de fer institutionnel impliquant l'Assemblée nationale, l'exécutif et la CENI. Les élus exigent toujours que les bureaux de vote des grands électeurs soient disposés au niveau du chef-lieu de district et non de chaque commune, estimant que cette répartition au plus près du terrain ne garantit pas l'anonymat des votes. La Commission a mis en avant son caractère indépendant pour motiver son refus du face-à-face. « *Aucun député n'a dans l'idée de faire pression sur la CENI. Seulement, j'estime que le respect mutuel, le dialogue et la recherche de consensus sont nécessaires afin d'éviter les tensions* », a répliqué un député. En réaction à cette fin de non-recevoir et en l'absence du ministre de l'intérieur, qui a refusé lui aussi d'engager le dialogue, la Chambre basse a décidé de créer une commission ad hoc pour rechercher la manière d'organiser cette concertation.

04/12 - Les députés mettent la pression sur l'exécutif pour obtenir la remise en cause de l'implantation des bureaux de vote au niveau des communes. Ils menacent de boycotter l'adoption du projet de loi de finances ou de déposer une motion de censure. Deux options qui auraient déjà été discutées à la suite du refus de la CENI de répondre à la convocation des élus. Le Commission justifie son refus de remettre en cause cette répartition des bureaux de vote par le fait qu'elle lui est imposée par le décret fixant les modalités d'organisation des sénatoriales. L'exécutif est donc appelé à réviser ce texte. Des grands électeurs menacent de boycotter le scrutin. Omer Beriziky, ancien Premier ministre de la Transition, a adressé un courrier aux bailleurs de fonds pour les alerter sur la situation.

La tension entre le Parlement, le gouvernement et la CENI étant à son comble, le chef de l'Etat a demandé au dernier moment au président de l'Assemblée de renoncer à sa participation à la COP21. Il devait s'envoler pour Paris, accompagné de 15 députés, et y retrouver la délégation conduite par le Président de la République, qualifiée de pléthorique par *Tribune*. Une affaire qui risque d'attiser la tension existante entre l'exécutif et l'Assemblée, jugent les médias.

« *Combien d'officiels ont quand même pris l'avion, se sont incrustés dans la délégation présidentielle, alors que, selon le communiqué du ministère de l'environnement, ils ne devaient pas faire partie des ministres censés composer l'entourage du chef de l'État lors de cette mission ? Combien Madagascar avait-il finalement de représentants à la COP21 ? Peut-être pas les 107 initialement prévus, mais apparemment plus que les 40 officiellement annoncés par le communiqué du ministère de l'environnement. Que certains d'entre eux aient été pris en charge par des organisations partenaires ne compte pas. L'argent qui ne sort pas de la caisse de l'État aurait toujours pu être utilisé pour autre chose, ou aurait pu, à tout le moins, payer le séjour de ceux dont l'absence aurait été préjudiciable* », écrit *L'Express*.

08/12 - La CENI pointe du doigt le chef de région Anosy, beau-frère de la ministre des affaires étrangères, pour usage de sceaux officiels et d'usage de biens publics pour l'organisation d'une réunion électorale avec des candidats du parti présidentiel HVM. Bien que les chefs de région ne figurent pas dans la liste des autorités politiques ni des fonctionnaires d'autorités, le code électoral interdit tout usage de prérogatives et de biens publics dans des activités ayant trait à la campagne électorale. L'absence de réglementation concernant la période de précampagne pourrait, cependant, fragiliser la position de la CENI. Le préambule de la loi instituant cette entité dispose toutefois que son rôle est d'organiser et de gérer des élections « *crédibles et acceptées par tous* ». De ce préambule s'articulent tous les pouvoirs détenus par la CENI, dont « *l'interpellation écrite de tous les responsables concernés à quelque niveau que ce soit, pour toute anomalie constatée aux différentes étapes du processus électoral* ».

Le conseil des ministres a décidé du remplacement de plusieurs chefs de région, dont celui de la région Anosy pointé du doigt par la CENI. « *Cette nouvelle vague de nominations, à l'approche des sénatoriales, fait naître des suspicions* », estime un observateur de la vie politique.

Naika Eliane et Olga Ramalason, seules femmes têtes de liste aux sénatoriales. L'ancienne sénatrice, TIM Naika Eliane, dans la province de Toliara, et l'ancienne ministre du commerce et ex-maire TIM

d'Antsirabe, Olga Ramalason, dans la province d'Antananarivo, seront les seules femmes présentes dans la compétition en qualité de tête de liste, sur un total de 52.

10/12 - Les 9 membres permanents de la nouvelle CENI sont mieux payés que les membres du gouvernement et que les membres l'ancienne CENIT dont la rémunération était prise en charge par la communauté internationale, s'étonne *Midi*. Des faveurs qui lui paraissent déraisonnables. Passées les sénatoriales, le calendrier des élections régionales n'est même pas encore évoqué. La CENI pourrait ne pas avoir de consultation à organiser avant la présidentielle de décembre 2018, cumulée avec les législatives.

17/12 - L'indépendance financière de la CENI en question. La presse relève que le 27 novembre, la CENIT, dont la mission s'est achevée avec l'organisation des communales, a décaissé auprès d'une banque de la capitale 198 millions Ar avec la signature de la ministre des affaires étrangères, Béatrice Attalah, ancienne présidente de la CENIT, et du président Ralaiariliva. D'autres décaissements d'un montant de 376 millions Ar ont eu lieu dans les jours suivants. « *A quoi ont servi ces décaissements ?* » s'interroge *La Gazette*. L'instrument financier de cet organe serait donc resté aux mains d'un membre du gouvernement et les observateurs en viennent à se demander si Béatrice Attalah n'est pas impliquée dans la gestion financière de la nouvelle CENI. Celle-ci, par le biais d'un communiqué, reconnaît que c'est toujours Atallah Béatrice, démissionnaire depuis 11 mois, qui signe les chèques de la CENIT mais que tout se fait de manière régulière. « *Comment peut-on assurer la neutralité d'une structure dont une ministre du pouvoir en place détient le cordon de la bourse d'un organe dit indépendant ?* », écrit *Tribune*.

19/12 - Béatrice Attalah, ministre des affaires étrangères, s'explique sur la signature d'ordres de retrait d'argent au nom de la CENIT. Selon elle, le compte débité n'avait pas été inclus dans la passation avec son successeur, Ndrina Mamy Ralaiariliva, afin que les fonds puissent être protégés et jouer un rôle de plan « B » pour la CENIT. Le Trésor rencontrant des difficultés pour régler des indemnités, salaires et avantages divers, Béatrice Attalah a utilisé ce compte à deux reprises en dépannage. Le compte avait été alimenté par les virements effectués par les partenaires financiers -SADC et UE - dans le cadre du « *Pacem* » mis en place pour financer les élections de sortie de crise. La ministre fait valoir qu'elle était la seule à jouir de la confiance pleine et entière des bailleurs de fonds. Les crédits encore disponibles sur ce compte seront remis à la Cour de comptes dans le cadre du rapport financier final des activités de la CENIT qui est en préparation.

11/12 - Olivier Mahafaly Solonandrasana, ministre de l'intérieur, ne reviendra pas sur la décision de la CENI concernant l'implantation d'un bureau de vote dans chaque commune. « *Respecter l'indépendance de la CENI implique respecter ses décisions* », a-t-il déclaré, justifiant cette position par le fait qu'une liste électorale équivaut à un bureau de vote. « *Comme le tribunal administratif publie la liste des maires et de conseillers élus par commune, cela constitue donc une liste électorale* », a-t-il argué. La CENI pour sa part se retranche derrière le décret relatif aux modalités d'organisation des sénatoriales. « *Si l'exécutif s'entête et qu'il n'y a pas de consensus, nous allons attaquer le décret devant le Conseil d'Etat* », réplique la députée du Mapar, Christine Razanamahasoa pour qui « *le décret été pris alors que la CENI n'était même pas encore en place, sans consultation des membres de la CENI* ».

12/12 - 15 maires TIM et « indépendants » nouvellement élus destitués. La décision a été prise à quelques jours de la révision finale de la liste des grands électeurs pour le scrutin des sénatoriales. La cérémonie d'investiture des élus déchus avait eu lieu le 22 octobre, après validation de leur élection par les tribunaux administratifs. *L'Express* explique que ces destitutions sont la conséquence de recours déposés en Conseil d'Etat après la proclamation du résultat des élections. La décision des tribunaux administratifs a été cassée par le Conseil d'Etat, qui évoque des erreurs involontaires commises par les juridictions administratives. Le nombre d'élections invalidées pourrait encore augmenter, la juridiction devant encore statuer sur plus de 470 recours. Nombre de maires évincés commencent à sortir de leur silence. Certains évoquent un « *coup politique* » destiné à mettre à leur place des candidats HVM arrivés en seconde position et regrettent que leur droit à la défense ait été bafoué. Des maires déchus se sont rendus dans la capitale pour tenter d'obtenir des explications auprès du Conseil d'Etat.

18/12 - L'observatoire des élections, le KMF-CNOE, demande le report des sénatoriales. A une dizaine de jours de la tenue du scrutin, la liste électorale n'est pas encore prête, des contentieux électoraux issus des élections communales ne sont pas réglés au niveau des différents tribunaux, ce qui hypothèque l'établissement de la liste des grands électeurs. Le KMF-CNOE regrette que le ministère de l'intérieur n'ait pas donné suite à sa demande de suppression des bureaux de vote au niveau des communes, un maintien qui porterait atteinte au secret du vote.

19/12 - La liste électorale des sénatoriales définitivement arrêtée. Elle compte 12 671 grands électeurs maires et les conseillers municipaux. Les remplaçants des maires récemment destitués, au nombre de 15,

ne figurent pas dans la liste, pas plus que n'y figureront d'éventuels nouveaux maires nommés suite au verdict des tribunaux dans les contentieux en cours.

21/12 - La précipitation dans l'organisation des sénatoriales a eu raison de la liste électorale. De nombreuses anomalies ont été détectées à la publication officielle de la liste des grands électeurs. La CENI ne nie pas l'existence de problèmes mais elle renvoie la balle au tribunal administratif qui aurait été à l'origine de nombreuses erreurs matérielles dans ses décisions. Des personnes qui ont été désignées maires ne figuraient pas parmi les candidats. Les cas où des noms d'élus ne figurent pas sur les décisions sont également nombreux. Au tout dernier moment, 104 noms ont été rajoutés à la liste de 12 560 grands électeurs recensés le 30 novembre. Sept autres, en revanche, ont dû être retirés.

23/12 - Les conseillers et les maires, grands électeurs des sénatoriales, sont tentés de voter pour les plus offrants, dénonce L'Express. Des informations émanant de certains états-majors politiques affirment que de grands électeurs font le tour des réunions électorales de différentes listes de candidats au cours desquelles sont souvent distribuées des indemnités pour faciliter les déplacements jusqu'aux bureaux de vote. « *Les organisateurs sont attentifs à ce genre de manœuvre et commencent à identifier certaines têtes* », affirme le leader d'une grande formation politique. Les « *indépendants* » ne sont pas les seuls à vouloir profiter de cette manne, le phénomène toucherait également les élus de différentes formations politiques comme le TIM, le Mapar et même le HVM, au mépris de consignes de vote qui leur ont été données. De tels comportements seraient susceptibles d'influer sur le résultat du scrutin et de modifier artificiellement le rapport de forces issu des urnes.

23/12 - Le KMF-CNOE va participer à l'observation des élections sénatoriales. Il va déployer 900 observateurs fixes et mobiles dans 86 districts du pays. Un rapport sera publié au terme des opérations. L'organisation avait publié un rapport portant sur les élections communales du mois juillet, assorti de recommandations qui sont restées lettre morte. La coordonnatrice nationale, Voahangy Raveloson, a notamment indiqué qu'un bilan du « *système d'enregistrement des électeurs à Madagascar* », mené, en partenariat, avec l'ONG Tolotsoa, a fait ressortir que seuls 70 à 74 % des électeurs potentiels pour les scrutins de sortie de crise étaient inscrits sur les listes électorales. Le problème de délivrance de la carte d'identité nationale en serait la cause principale. Par ailleurs, 10 % des noms figurant sur les listes sont des doublons, signe évident du manque de rigueur des opérations de recensement électoral, concluent les enquêteurs.

29/12 - Des sénatoriales dans l'indifférence populaire. « C'est l'affaire des grands électeurs » disent les petites gens, titre Tribune. Certains grands électeurs menacent de ne pas de rendre aux urnes si leurs frais de déplacement ne sont pas pris en charge. D'autres ne veulent pas courir le risque de voir leur choix dévoilé du fait que chaque commune aura son urne propre, même si celles-ci sont regroupées au niveau du district, afin de faciliter l'organisation. Certaines communes ne comptent qu'une poignée de grands électeurs. D'autres enfin entendent protester contre les dernières décisions du Conseil d'Etat qui ont déchu des maires déjà intronisés et contre des pressions indirectes exercées par le parti au pouvoir. Les résultats provisoires proclamés par la CENI devront être connus dans les 10 jours et les résultats officiels dans un mois au plus tard. Les observateurs pronostiquent une victoire du parti présidentiel HVM mais la versatilité des grands électeurs, notamment indépendants, peut réserver des surprises.

30/12 - Le parti du pouvoir, le HVM, mène provisoirement dans les six ex-provinces. Seuls les grands électeurs de la commune d'Antananarivo ont voté majoritairement pour le TIM. La province d'Antananarivo elle-même serait également tombée aux mains du HVM. Pour *Midi*, le scrutin a été truffé d'anomalies et d'irrégularités. Pressions et intimidations sur les grands électeurs, preuves d'achats de vote, auraient été rapportées tout au long de la journée. Des électeurs ne se seraient pas rendus aux urnes en signe de protestation. Des membres de bureaux de vote et des grands électeurs ont manifesté contre le non-paiement de leurs indemnités.

31/12 - Victoire écrasante du HVM au sénatoriales, selon des résultants portant sur 70 % des bureaux de vote. Le parti au pouvoir a obtenu une moyenne de 70 % des suffrages exprimés dans l'ensemble des circonscriptions. Le Mapar d'Andry Rajoelina sera sans doute le grand perdant à l'échelle nationale, ayant été abandonné par ses grands électeurs dans la plupart des circonscriptions. L'Arema de Didier Ratsiraka a également sombré. Le KMF-CNOE a reconnu que les élections se sont déroulées dans le calme et que le taux de participation a été élevé. Des irrégularités ont été relevées par ses observateurs, parmi lesquelles des achats de voix dans certains bureaux de vote et des pressions exercées sur des grands électeurs, en l'occurrence des enseignants, par leur chef hiérarchique. Des électeurs auraient été contraints de se rendre au bureau de vote.

15/12 - Le Sénat : « Une autre institution bananière ? », s'interroge L'Express. « *En toute honnêteté, qui peut dire maintenant à quoi nous servira le Sénat ? A part le fait que le titre « sénateur » impressionne*

beaucoup de gens et à part le fait qu'il s'agit d'une autre institution budgétivore comme toutes les autres institutions inutiles bien sûr. À entendre les candidats sur les ondes des radios et sur les plateaux de TV, bon nombre d'entre eux ne connaissent même pas leur rôle. Les futurs sénateurs serviront sûrement la cause politique des politiciens de tout bord dont les gouvernants. Mais en quoi seront-ils utiles et bénéfiques pour les citoyens que nous sommes ? Nous en avons un exemple parfait avec l'Assemblée nationale qui passe son temps à se disputer pour un oui ou pour un non avec l'exécutif, à réclamer des avantages divers du genre 4X4 ou indemnités faramineuses et à faire des chantages à tout va si on ne cède pas à ses caprices. D'ailleurs, combien de nos chers élus capricieux savent lire et/ou comprendre une loi de finances ? (...) Alors à quoi bon rajouter une autre institution bananière et budgétivore ? (...) Paradoxalement, les élus les plus proches des citoyens, à savoir les maires, sont négligés. Les subventions de l'État central sont quasiment les principales, voire les seules ressources financières pour de nombreuses communes à travers la Grande île. Mais apparemment les subventions sont aléatoires, les lois de finances ne prévoient pas de budget conséquent à la décentralisation. Quand on ne prévoit pas de budget pour la décentralisation cela veut dire que c'est la politique de la concentration qui prime ».

Pour mémoire, le dernier Sénat malgache a été dissous juste après l'arrivée au pouvoir d'Andry Rajoelina en 2009.

► Revendication de Madagascar sur les îles Eparses

04/12 - L'association des anciens membres du Conseil supérieur et du Congrès de la Transition (ACS), organise une collecte de signatures pour revendiquer la rétrocession des îles Eparses. Plusieurs milliers de citoyens auraient déjà répondu à l'appel.

07/12 - L'ACS compte organiser une manifestation devant la stèle érigée en mémoire de l'insurrection du 29 mars 1947, à Ambohitovo, le 12 décembre afin de marquer la célébration du 36ème anniversaire de la résolution adoptée par l'AG des Nations unies. Une demande d'autorisation a été déposée auprès de la commune d'Antananarivo. Alain Ramaroson, l'un des leaders de l'association, affirme que la manifestation de revendication des îles Eparses « *se tiendra quoi qu'il en soit* ». Andrianjaka Rajaonah, président du parti Otrikafo, a fait savoir qu'une lettre sera adressée au responsable de l'Emmo-Reg d'Analamanga, afin qu'il prenne les dispositions nécessaires pour protéger les citoyens qui vont manifester dans le calme. *Tribune* observe que le mouvement de revendication des îles Eparses divise l'opinion et les chefs politiques et qu'à l'approche du 12 décembre les citoyens sont dans l'expectative. Le mouvement souffrirait de luttes de leadership entre hommes politiques et activistes. *Tribune* estime que le pouvoir fera son possible pour éviter la tenue de cette manifestation qui compromettrait ses relations avec la France dans la perspective du prochain Sommet de la Francophonie.

11/12 - Le ministre de l'intérieur, Solonandrasana Mahafaly Olivier, décide la suspension de toute manifestation à caractère politique au nom de la trêve imposée par les fêtes de fin d'année et de la proximité du scrutin des sénatoriales. Le ministre n'a pas précisé toutefois si cette décision était en relation avec l'appel à manifester le 12 décembre. La commune d'Antananarivo, de son côté, n'a pas donné son accord aux organisateurs pour un rassemblement sur la place 29-Mars à Ambohitovo mais a proposé en échange un stade situé en périphérie. Fort des quelques 10 000 signatures qu'il affirme avoir collecté, le mouvement ACS se dit déterminé à maintenir son rassemblement au centre-ville, au risque, selon plusieurs médias, de déclencher une répression par les forces de l'ordre. Le pouvoir craint manifestement une récupération politique du mouvement, certains de ses animateurs étant connus pour leur propension à provoquer des troubles.

L'ambassade des Etats-Unis recommande à ses ressortissants d'éviter les secteurs où des affrontements peuvent se produire. Des militaires retraités et des réservistes (zanadambo) déclarent leur soutien inconditionnel au « *Hetsika Madagasikara ho an'ny Malagasy* » et se rendront au rassemblement interdit, à Ambohitovo. Ils invitent la population à s'y associer et demandent à leurs frères d'arme de préserver leur neutralité.

14/12 - Les partis et associations mobilisés sur le dossier des îles Eparses ont bravé l'interdiction de manifester. Le rassemblement de quelques centaines de personnes s'est déroulé dans le calme. Quelques délégués, escortés par des gendarmes, ont déposé des gerbes au pied du monument du 29-Mars. Aucun discours n'a été prononcé. Seul Alain Ramaroson a fait une brève déclaration aux journalistes venus en masse, en affirmant que les revendications ne sont pas dirigées contre la France. « *On verra la suite. Ce n'est que le début* », a-t-il souligné, tentant de sauver la face en présence des quelques centaines de personnes qui réclamaient « *davantage d'actions* ». Les leaders étant partis, des groupes d'irréductibles ont tenté de faire remonter la tension en appelant à une marche vers l'ambassade de France mais sans succès. De la poudre lacrymogène, sans doute répandue par les forces de l'ordre, a contraint les manifestants à se disperser. « *Les gouvernants malgaches, actuellement, ont été mis en place par la communauté internatio-*

nale, dont la France. Ils défendent donc l'intérêt de la France. C'est pour cela qu'ils nous interdisent de parole », a estimé Andrianjaka Rajaonah, du parti nationaliste Otrikafo.

24/12 - Le président du parti Otrikafo, Rajaonah Andrianjaka, s'est rendu à l'ambassade de France pour protester contre la politique de l'Hexagone concernant les îles Eparses. Il a également annoncé avoir renoncé à sa nationalité française, tout en fustigeant ses compatriotes qui bénéficient de la double nationalité.

► Diplomatie

07/12 - Deuxième Forum de l'Organisation de la Coopération Chine-Afrique (FOCAC) à Johannesburg : Hery Rajaonarimampianina place tous ses espoirs dans la relation de la Grande île avec la Chine. « Les bailleurs de fonds traditionnels traînent les pieds, posent des conditionnalités, critiquent le monde de gouvernance du régime ? Qu'à cela ne tienne. Madagascar se tourne vers la Chine. D'autant que cette dernière a précisé qu'elle ne s'immiscera point dans les affaires internes des pays africains », écrit Tribune. « Dans le cadre de la relance économique beaucoup de discussions ont déjà été engagées entre l'Etat et des partenaires privés, ou des sociétés d'Etat chinoises. Des discussions ont été engagées entre les gouvernements. Je pense que tout cela nous promet un avenir radieux » déclare le chef de l'Etat. Le président chinois a annoncé qu'une somme de 60 milliards de dollars sera offerte à l'UA sous forme de prêts à redistribuer aux pays membres afin qu'ils puissent sortir de la pauvreté et accélérer leur développement. « C'est une coopération sincère et franche » a-t-il expliqué. Le programme concerne l'agriculture, la lutte contre la pauvreté, l'industrialisation et la lutte contre l'insécurité. Le chef de l'Etat malgache estime qu'il s'agit d'une coopération « gagnant-gagnant ». « Madagascar dispose de nombreuses ressources et potentialités qui n'attendent qu'à être exploitées dans le cadre de notre coopération », affirme Hery Rajaonarimampianina, qui juge que les programmes de coopération économique annoncés par le président chinois sont en adéquation avec le PND et en phase avec les spécificités insulaires de l'Indo-Océanie.

La Gazette se montre peu enthousiaste aux perspectives de renforcement de la coopération avec la Chine. Après avoir rappelé que contrairement aux Occidentaux, la Chine est peu exigeante en matière de démocratie et de droits de l'homme, de transparence dans l'usage des fonds et de lutte contre la corruption, l'arrivée massive des Chinois de la nouvelle vague à Madagascar est source de frictions récurrentes avec la population. Accusés de comportements arrogants, voire méprisants, ils fouleraient aux pieds le droit du travail et la réglementation et ne seraient pas des adeptes du dialogue social ni de la protection de l'environnement. Le quotidien se félicite néanmoins de l'action positive de l'ambassadeur de Chine, Yang Min, qui réunit souvent ses compatriotes entrepreneurs et les incite à la modération, au respect des lois locales et à la coexistence harmonieuse avec la population.

10/12 - Les incertitudes entourent les préparatifs du Sommet de la Francophonie, note L'Express. Mis en place depuis 5 mois, le comité d'organisation n'est toujours pas en mesure de donner des dates précises pour l'achèvement des travaux de construction ou de rénovation des principaux sites. Bien que la pose de la première pierre ait été effectuée en juillet, les travaux à l'aéroport d'Ivato n'ont pas encore démarré. Les ambitions ont été revues à la baisse et la question du financement des préparatifs reste taboue. Six entreprises à capitaux français se sont engagées à soutenir le Sommet. BFV-Société Générale, BOA Madagascar, Brasseries Star, Total Madagascar, SICAM et Orange Madagascar ont créé le « Club des Amis de la Francophonie ». La plateforme se fixe pour objectif de « mettre en avant les enjeux de la tenue du Sommet pour Madagascar et de mener à bien une stratégie économique et commerciale favorable ». L'initiative, qui entre dans le cadre du principe du Partenariat public privé (3P), a été lancée par Orange Madagascar. Le Club a vocation à s'élargir à toutes les entreprises qui souhaitent soutenir la Francophonie, déclare-t-il. Pour La Gazette, il s'agit d'« un club de 'néo-colons' composé d'entreprises qui souhaitent se réapproprier le Sommet pour le sponsoriser et bénéficier de retombées commerciales et surtout, pour que Madagascar reste leur fief et leur chasse gardée ». Des participants issus de 80 pays sont attendus à Antananarivo durant le Sommet. L'organisation de l'évènement mobilisera 6 000 personnes dont près de 1 300 jeunes qui bénéficieront d'une formation spécifique.

La Gazette met en doute la capacité de Madagascar à accueillir le Sommet, allant jusqu'à laisser entendre qu'un plan B pourrait confier sa tenue à la Côte d'Ivoire, à la Suisse ou au Québec. Des considérations sécuritaires pourraient en outre militer en faveur de cette relocalisation. « Les bailleurs de fonds et autres pays partenaires ont relevé l'émergence d'une radicalisation islamiste dans la Grande île », affirme le quotidien. La multiplication des mosquées et des écoles coraniques aurait attiré l'attention des services de renseignements étrangers. Le COMESA pour sa part a fait part de ses craintes de voir Madagascar impliqué dans le financement du terrorisme par le biais du blanchiment d'argent.

16/12 - Les expulsions d'étudiants comoriens en situation irrégulière source de tension entre les deux pays. En marge du conseil des ministres des Etats membres de la COI du 20 mai, le ministre comorien des affaires étrangères, Abdoukarim Mohamed, avait obtenu l'assurance de Béatrice Attalah que la question des visas étudiants serait réglée. La Coordination des étudiants comoriens estime qu'à ce jour aucune avancée n'a été constatée. Près de 500 étudiants comoriens éprouveraient des difficultés pour le renouvellement de leur titre de séjour, dont le coût atteindrait 400 euros. Début mai, de nombreux étudiants comoriens ont été expulsés. Moroni a interprété ces expulsions comme des représailles, en réponse aux expulsions de ressortissants malgaches qui faisaient l'objet d'accusation de trafic de drogue dans l'archipel des Comores.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

10/12 - Antonio Sanchez-Benedito, ambassadeur de l'UE : « *Les défis dans le domaine des droits de l'homme restent importants* ». Dans une tribune³ publiée à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme il déclare notamment : « *Les valeurs de l'UE se basent sur la détermination commune de promouvoir la paix et la stabilité, et de construire un monde fondé sur le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Ces principes accompagnent toutes les politiques internes et externes de l'Union européenne. Ainsi, la promotion des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit sont des éléments essentiels de l'Accord de Cotonou. (...) Les défis dans le domaine des droits de l'homme restent importants et nécessitent des réponses adaptées pour permettre le développement durable du pays. L'impunité, la corruption, les sérieuses lacunes du système judiciaire, la surpopulation carcérale, les violences faites aux femmes, la liberté d'expression malmenée, ou encore les informations relatives à des exécutions extrajudiciaires, en particulier dans le sud du pays, font partie de ces défis* »

A l'occasion de la commémoration de la Journée internationale des droits de l'homme, les femmes Soroptimistes ont dénoncé l'**insécurité alimentaire** qui frappe en premiers lieu les femmes et les enfants. Elles appellent toutes les filles et les femmes victimes de violence et de non-respect de leurs droits à briser le silence et à interpeller les autorités.

► Insécurité, opération « Fahalemana », kidnappings, vindicte populaire

05/12 - La prolifération des armes légères favorisée par la faiblesse du système de contrôle. Le retour en catimini de Marc Ravalomanana, en octobre 2014, avait contribué à faire prendre conscience de la porosité des frontières et de la faiblesse du système de surveillance et de contrôle des entrées et sorties du territoire. Dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale des droits de l'homme, le 10 décembre, une conférence sur le thème de « *la prolifération des armes légères et l'insécurité à Madagascar* », s'est tenue à l'IEP. Parmi les intervenants, le général Dominique Rakotozafy, ministre de la défense, qui a admis que le système de contrôle de la circulation des armes illégales est inefficace, tant au niveau des frontières qu'une fois sur le territoire national, particulièrement dans les zones reculées où la présence de l'État est faible. Le ministre prône la mise en place d'un dispositif de surveillance maritime par satellite, l'amélioration de la surveillance de l'espace aérien et de la traçabilité des marchandises importées et des passagers. Le conseiller aux droits de l'homme du Bureau du haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, Omer Kebiwou Kalameu, a indiqué que la prolifération des armes légères est une menace pour la paix et rappelé l'existence de la résolution des Nations unies du 8 juin 2001 relative à l'interdiction de la fabrication des armes légères. Le directeur de cabinet de l'Assemblée nationale, Juvence Ramasy, s'est prononcé en faveur de l'adoption d'une loi sur le commerce des armes. Andrianirainy Rasamoely, président de la CNPFDH (Confédération nationale des plates-formes des droits de l'homme), a élargi le débat aux autres formes d'insécurité qui frappent la population et insisté sur le rôle de la société civile en tant que partenaire de l'Etat en matière de veille, d'alerte, d'interpellation et force de proposition.

Autre cause de cette prolifération : les crises politiques à répétition, durant lesquelles des armes de guerre sont sorties des arsenaux et n'ont pas été retrouvées. La défaillance des contrôles est également présente au sein-même de l'armée, où les documents de traçabilité des armes sorties de l'arsenal militaire disparaissent, a-t-il reconnu. Des éléments des forces de l'ordre louent ou vendent leurs armes à des malfaiteurs. « *Il y a aussi des armes importées clandestinement, mais par qui ?* », a lancé le porte-parole de la société civile, qui déplore l'absence de sanction en la matière. Parmi les remèdes, le renforcement des services de renseignement. Sur ce point, l'implantation à Antsiranana du centre de fusion d'informations maritimes devrait contribuer à combler en partie cette lacune.

³ Cf. Blog Justmad - <http://p5.storage.canalblog.com/58/93/448497/107972176.pdf>

02/11 - Un opérateur économique d'origine indienne, enlevé à Toamasina, retrouve la liberté après deux mois de captivité et le versement d'une forte rançon. Les kidnappeurs ont abandonné la victime en ville après l'avoir grièvement blessé par balle et avoir empoché la rançon. Moustapha Azir a été acheminé vers la capitale et pourrait bénéficier d'une évacuation vers l'étranger.

04/12 - Tentative d'enlèvement d'un enfant à Ambalavao : deux individus ont été lapidés et frappés par la foule jusqu'à ce que mort s'ensuive. Les villageois ont décidé d'enterrer immédiatement les corps. Les gendarmes sont arrivés sur les lieux « *pour faire les constats d'usage* », écrit *Les Nouvelles*.

07/12 - Armés de Kalachnikov, sept bandits ont enlevé le fils d'un grand exportateur karana de vanille et concessionnaire de véhicules à Sambava. La ville a été bouclée. Le fils de l'opérateur était accompagné d'un ami africain lorsque l'enlèvement a s'est produit. Celui-ci a été épargné. La gendarmerie annonce que la surveillance des côtes a été renforcée pour prendre à contre-pied toute éventuelle tentative de fuite par la mer. La rançon exigée s'élèverait à 10 milliards Ar. Les ravisseurs seraient originaires de Sambava, de Toamasina et d'Antananarivo.

19/12 - Après 12 jours de captivité, le fils de l'opérateur économique de Sambava a été relâché mais son oncle kidnappé a été à son tour par la même bande, au moment du versement de la rançon, qui a permis la libération du neveu. Le rapt a été perpétré par sept bandits armés de Kalachnikov. À la lumière des investigations diligentées par les forces mixtes, le commanditaire de ces enlèvements agirait depuis la capitale.

10/12 - Kidnappings en série. La psychose s'installe dans le milieu des opérateurs étrangers ou malgaches, écrit La Vérité. « *Pas moins de trois affaires de kidnapping occupent l'actualité, dont certaines sont encore en cours tandis que d'autres, si elles ont déjà connu une issue à travers la libération de l'otage, demeurent toujours non élucidées, les auteurs n'étant ni identifiés encore moins appréhendés,* écrit le quotidien. *L'audace avec laquelle les malfaiteurs agissent ainsi que l'impunité dont ils semblent bénéficier, laissent soupçonner qu'ils ont l'assurance de pouvoir compter sur une protection efficace qui les met à l'abri de toute éventuelle poursuite* ». Le site laisse entendre que des proches du pouvoir pourraient être les commanditaires de ces actes ciblant de riches hommes d'affaires, dans le but de constituer un trésor de guerre.

15/12 - Affaire du rapt, le 23 novembre, de deux adolescents proches d'un important exploitant de bois précieux de Maroantsetra, les ravisseurs réclamant une rançon de 4 millions d'euros pour leur libération. 22 personnes ont été interpellées, 11 d'entre ont été placées sous mandat de dépôt. Trois tentatives de versement de rançon auraient dû être organisées mais ont tourné court. Trois suspects arrêtés à Moramanga ont bénéficié d'une liberté provisoire pour insuffisance de preuves.

Le corps d'un des deux adolescents enlevé a été retrouvé abandonné à proximité du quartier où elles résidaient, à Toamasina. La jeune fille a été violée et torturée à mort. Les observateurs pensent que cette affaire va au-delà d'un simple rapt. Beaucoup parlent d'un règlement de compte au sein de la mafia des trafiquants de bois de rose. La rançon exigée par les ravisseurs pour la libération du second adolescent a été fixée à 1,5 million d'euros, à régler sous 24 heures. Le gang exige dans la foulée le démantèlement du groupe d'enquêteurs de la brigade criminelle, ainsi que des gendarmes d'élite du groupe de sécurité et d'interventions Spéciales (GSIS), dépêchés à Toamasina. Lorsque le kidnapping a été révélé, le procureur a défendu avec véhémence qu'aucun magistrat n'était impliqué dans cette affaire. Or il se trouve, note *L'Express*, qu'un suspect recherché est un détenu de la maison d'arrêt, qui s'est échappé le 23 novembre, alors qu'il effectuait une main d'œuvre pénitentiaire pour le compte d'un magistrat. La date de l'évasion coïncide avec celle du kidnapping. Les capacités des forces de l'ordre, voire l'intégrité de quelques-uns de leurs membres, ne sont pas non plus épargnées par les commentaires et les critiques. Sortant de leur silence, les autorités chargées de la sécurité et le Premier ministre ont rencontré la presse pour témoigner des actions menées, tout en reconnaissant leur impuissance. Elles ont refusé de répondre aux questions portant sur l'implication éventuelle de hauts responsables.

26/12 - Les ravisseurs des deux adolescents menacent de décapiter leur second otage si la rançon exigée n'est pas versée. Ils menacent la mère des enfants de kidnapping. Une violente fusillade a secoué un quartier de Toamasina lorsque trois suspects ont été débusqués par les forces de l'ordre. Bien que blessés, les trois hommes recherchés ont pu s'échapper. Les noms et les photos de trois ravisseurs notoires de rapt contre rançon ont été placardés dans les bureaux de la police et de la gendarmerie.

29/12 - Les auteurs du rapt commenceraient à céder à la panique. La valeur de la rançon réclamée aurait été divisée par 300. 17 prévenus, dont deux policiers, sont actuellement en détention préventive. Une vague d'arrestations, menées par les forces de police et de gendarmerie continue à s'abattre sur des per-

sonnes touchées de près ou de loin par cette affaire. Un officier de marine est tombé dans les filets des forces de l'ordre, aux côtés d'un agent pénitentiaire.

29/12 - « L'affaire du kidnapping de Toamasina reflète parfaitement la corruption qui a gangrené toutes les institutions de Madagascar », écrit Housseniawriting. « Un magistrat, deux policiers et un condamné à perpétuité sont concernés par l'affaire. Mais ces personnes n'enquêtent pas sur le kidnapping, car elles sont impliquées dedans. Dans un autre pays, cela soulèverait la stupéfaction, mais c'est une banalité affligeante à Madagascar. (...) Ce kidnapping révèle une autre chose qu'on omet souvent de dire. Que la région Sava est devenue une zone complète de non-droit ». Depuis la Transition, et avec la complicité des dirigeants, la région serait devenue une zone entièrement aux mains de trafiquants qui ont acquis suffisamment de puissance et d'influence pour défier le pouvoir en place, que ce soit la police ou l'armée.

31/12 - Rapt de Toamasina - Le parquet fait pression sur les chefs fokontany. Le procureur leur a donné 48 heures pour identifier les personnes susceptibles d'avoir été impliquées dans le rapt. Certains des 18 prévenus ont été incarcérés. L'administration pénitentiaire mise en cause dans la possible implication d'un homme placé en détention préventive à la maison de force de Tsiarahy, affirme qu'aucun détenu ne peut sortir de ses établissements pour commettre des actes de banditisme.

07/12 - Un réaménagement des pactes communautaires [dina] est proposé par l'administrateur civil Solonavalona Raholinarivo pour éradiquer le phénomène dahalo qui a évolué avec le temps et n'a plus rien à voir avec la tradition culturelle des ethnies du Sud. Les vols de bovidés sont accompagnés de violences, viols, incendie des maisons, exécutions sommaires et mutilations de bétail. L'ancien chef de district de Betroka se dit prêt à relever le défi et préconise notamment que les dina intègrent la surveillance du comportement des forces de l'ordre, des fonctionnaires et des autorités locales. Il propose la possibilité de prononcer l'exil des voleurs de bovidés, une sanction que redouteraient particulièrement les natifs du Sud.

08/12 - Befotaka-Sud : sept individus activement recherchés, dont un dahalo notoire, ont été lynchés à mort par un fokolonona. Deux fusils de chasse ont été retrouvés sur le chef de bande. En guise de trophée, les personnes qui l'ont exécuté lui ont coupé un bras pour l'exhiber ensuite dans les rues du village. Les jours suivants, les habitants de deux autres villages se sont livrés à l'exécution sommaire de 5 individus. Une bande de 25 malfaiteurs continue de semer la terreur dans le district. Repliés dans la forêt d'Ampandriatafika, ils ont créé un véritable marché qui leur permet d'écouler leur butin. Les affrontements sur le secteur auraient fait une quinzaine de morts parmi les dahalo.

31/12 - Betroka - Furieux de l'exécution de quatre des leurs, 400 civils armés issus de 8 communes passent à l'attaque. Le village ciblé est connu comme étant une plaque tournante du vol de bétail, où les dahalo qui écument les zones rouges du Sud se replient, se réorganisent et se partagent leur butin. Rassemblés dans le pacte villageois [dina] «*Dinan'ny zanak'i Mangoky*», les civils engagés dans cette bataille exigeaient de pouvoir récupérer les corps de quatre des leurs, tués lors d'un vol de bétail perpétré par des dahalo retranchés dans le village. «*L'atmosphère est devenue délétère lorsque des bruits, selon lesquels les défunts ont été décapités, et que leurs bourreaux ont pris leurs têtes pour les donner à un sorcier, ont circulé. Le pacte villageois a du coup décidé de passer à l'attaque* », indique le commandant du groupement de gendarmerie de la région Anosy. A entendre les autorités locales, le pacte villageois est homologué mais ses responsables auraient refusé de se voir encadrés par les éléments de la gendarmerie.

08/12 - Affrontement évité de justesse entre 10 militaires du 1er RFI, dirigés par le général Rakotonandrasana et 6 gendarmes de la Section des recherches criminelles (SRC) de Mahajanga, venus récupérer un troupeau de bœufs dérobé. Les éléments du 1er RFI ont arrêté les gendarmes et saisi un fusil AKM. Ils ont été relâchés à la nuit tombée. Des renforts de gendarmerie ont été dépêchés sur place pour récupérer l'arme confisquée. On ignore les motifs de cet affrontement, qui n'est pas le premier du genre et qui soulève l'inquiétude des responsables de la sécurité.

11/12 - Une trentaine de dahalo ont pris d'assaut un fokontany à Ankazoabo-Atsimo. L'affrontement entre les villageois et la bande armée a fait trois morts et quatre blessés. 60 zébus ont été dérobés.

14/12 - Insécurité à Betroka : la population envoie une délégation dans la capitale. Tout en se félicitant des moyens mis en œuvre dans le cadre de l'opération «*Fahalemana* », malgré les «*bavures* » dénoncées, elle demande aux autorités d'agir sur les causes profondes de cette situation. Les clivages sociaux entre autorités et contribuables, riches et pauvres, intellectuels et illettrés seraient à l'origine de rancœurs sociales donnant naissance à des actes de vengeance. La délégation condamne le dénigrement dont aurait été victime le député local lors de son passage dans la capitale.

16/12 - Les dahalo sèment la mort et la désolation dans le district de Manandriana, titre *Le Madagascar*. L'épouse du maire d'une a été exécutée et un couple et leur enfant ont été torturés à mort. Les malfaiteurs ont razzé des troupeaux et incendié des habitations. Ces dahalo se déplaceraient en nombre vers le district pour fuir la répression des militaires engagés dans l'opération « *Fahalemana* ». La population paie un plus lourd tribut à cette course-poursuite.

14/12 - Près de 180 gendarmes ont été renvoyés au cours de cette année pour cause d'indiscipline, révèle le secrétaire d'Etat chargé de la gendarmerie à l'occasion de la sortie de la 71ème promotion d'élèves gendarmes à Ambositra. L'effectif des gendarmes en exercice est insuffisant et expliquerait pour partie l'insécurité qui règne actuellement. La promotion sortante compte 1 200 élèves qui ont suivi des formations pendant neuf mois. Ils iront grossir le rang de leurs aînés dans la lutte contre les dahalo.

13/12 - « Madagascar, un pays susceptible de servir de refuge au terrorisme », titre RFI. Après les attentats de Paris, un Franco-Malgache d'origine indo-pakistanaise avait publié sur les réseaux sociaux des messages islamistes de haine et anti-français qui avaient poussé les autorités à le placer en garde à vue. La question du risque terroriste s'était donc posée pour la première fois dans la Grande île. Depuis, le ministre de la sécurité publique a affirmé que Madagascar était l'un des 25 pays les plus susceptibles de servir de refuge au terrorisme. « *Madagascar pourrait être un champ de développement d'une base arrière de terroristes, un lieu à partir duquel le terrorisme peut être mené ou dilaté* », déclare le commissaire principal de police Jean Rostand Rabialahy. A un an du Sommet de la Francophonie, les forces de l'ordre sont donc particulièrement vigilantes. « *Madagascar connaît ces derniers temps une relative prolifération d'écoles coraniques sans pour autant affirmer qu'il y a vraiment une radicalisation. Nous sommes en train de mener des surveillances au niveau de ces écoles et au niveau des mosquées qui sont vraiment en pleine expansion* », explique Jean Rostand Rabialahy. S'il reconnaît que la tâche s'annonce difficile puisque « *Madagascar, en tant que pays en voie de développement, ne dispose pas forcément de moyens conséquents pour être en mesure de répondre à toute attaque terroriste* », il compte sur une collaboration avec la France et surtout avec les Etats-Unis pour faire face à la menace. La côte Est, Maintirano et Vangaindrano, particulièrement, seraient sous surveillance des services de renseignements américains. « *Il faut être prêt à toute éventualité. En fait, nous n'avons fait que renforcer les dispositifs déjà existants en matière de lutte antiterroriste de service central spécialisé en la matière est opérationnel depuis quelques temps. Par ailleurs, la police malgache travaille en étroite collaboration avec Interpol dans ce domaine* », annonce Blaise Richard Randimboisa, ministre de la sécurité publique, qui ajoute : « *Nous avons dans la foulée procédé à l'intensification du contrôle des étrangers, spécialement ceux originaires des autres pays à risque. Nous ne leur accordons que 15 jours de visa, de façon à éviter les mauvaises surprises* ». L'accueil triomphal réservé par les autorités à la compagnie Turkish Airlines qui vient d'inaugurer une relation régulières avec la Grande île inquiète des observateurs. *Ma-TV* écrit : « *Portes ouvertes au terrorisme, à la venue massive des réfugiés... Autant de craintes que certains émettent face à l'arrivée de la nouvelle compagnie opérant dans la Grande île. Le ministre du tourisme et des transports s'est voulu rassurant en marge du vol inaugural de la compagnie* ». Toutes les dispositions nécessaires auraient été prises avec la PAF et la gendarmerie, les contrôles aux frontières seront renforcés.

17/12 - Respect des droits de l'homme : la plateforme « Rassemblement des Associations Régions » (RARE) dirigée par Velompanahy Aristide hausse le ton, écrit Midi. Elle pointe du doigt les forces de l'ordre qui interviennent notamment dans le cadre de l'opération « *Fahalemana* ». Les familles de victimes résidant à Tsiroanomandidy ont témoigné au cours d'une conférence de presse organisée dans la capitale, faisant état en particulier d'arrestations arbitraires suivies d'exécutions sommaires. RARE exige une réforme en profondeur du système éducatif et du système de santé et dénonce la « *corruption à ciel ouvert* », le népotisme et le favoritisme. L'association indique que s'agissant des droits de l'homme, Madagascar n'a ratifié que 6 traités internationaux sur 10. Elle compte lancer une pétition en faveur de la ratification de toutes les conventions. Les natifs de l'Androy menacent de procéder à la fermeture de plusieurs grands marchés aux zébus du Sud et du Grand Ouest si le pouvoir ne procède à l'emprisonnement des militaires qui ont exécuté des habitants à Tsiroanomandidy et à la restitution de leur corps.

L'opération « Fahalemana 2015 » prend fin. Les militaires ayant participé à la mission dans 11 régions sur 22 ont reçu l'ordre de rejoindre leur camp d'origine d'ici le 20 décembre. Les responsables des forces de l'ordre estiment que cette opération a été une réussite en matière de lutte contre les vols de bovidés et contre l'insécurité en général. Avec ce retrait, certains villageois craignent la recrudescence des vols de bovidés, écrit *Midi*. Toutefois, une centaine d'éléments des forces de l'ordre resteront à Ankazoabo-Atsimo, zone encore classée à risque en termes de grand banditisme.

21/12 - Une association dénommée « Homme de réserves et ex-militaires » se déclare en faveur de la création d'une « force spéciale ». Harison Jean, président par intérim, déclare que son association propose d'apporter une contribution à la lutte contre la recrudescence de l'insécurité. Il réclame ainsi la création

d'une « *force spéciale* » au niveau des six ex-provinces. 6 000 réservistes seraient prêts à soutenir le projet. L'objectif serait de renforcer les forces de l'ordre qui font face à un problème d'effectifs. Harison Jean propose le recrutement de 1 000 réservistes par province, recrutés « *de la même manière que les maîtres FRAM* ». Outre la lutte contre l'insécurité et les vols de bovidés, les ex-militaires pourraient contribuer à la lutte contre les trafics de bois de rose. Les ex-militaires démobilisés intégrés dans cette force spéciale ne risqueraient plus de sombrer dans le grand banditisme pour cause de désœuvrement, argumente l'association.

► Gouvernance, justice, réconciliation nationale

29/12 - Un retardataire. Rivo Rakotovo, ministre en charge des projets présidentiels et de l'aménagement du territoire, a effectué sa déclaration de patrimoine à la HCC. Il ne reste donc plus que cinq membres du gouvernement à ne pas s'être conformés à cette obligation. Parmi eux Beboarimisa Ralava, ministre de l'environnement, Roland Ravatomanga, ministre de l'agriculture, Anthelme Ramparany, ministre de l'élevage et Roland Ratsiraka, ministre des travaux publics.

22/12 - Le divorce entre les élites et la société pointé du doigt dans une étude présentée par l'IRD et Coef Ressources. Les études de l'institut, menées sur deux ans, se sont focalisées sur les élites, catégorie de personnes ayant des responsabilités dans les sphères politiques, économiques, religieuses, militaires, mais aussi au niveau de la société civile. Leur effectif est estimé à 0,05 % de la population. Ce microcosme est composé de personnes dont la plupart ont des liens de parenté entre elles. « *La majorité des élites, aujourd'hui, le sont grâce à l'héritage familial, d'où une absence de fluidité sociale* », explique Mireille Razafindrakoto, directrice de recherche. L'absence de fluidité sociale entraîne une rupture entre les élites et la société. Une situation qui constitue un frein au développement économique, voire même un obstacle s'agissant des élites politiques. Selon le ressenti du public, l'émergence d'une élite de la société civile aurait pu être une manière de remobiliser les élites en faveur de la quête du bien public mais le germe de l'individualisme est déjà dans le fruit.

17/12 - De vieux fantômes dans la fonction publique. Avec l'opération de renouvellement de la carte des retraités pensionnaires de l'Etat, le ministère des finances a découvert 4 420 fantômes. Il s'agit d'ex-fonctionnaires qui perçoivent une pension de retraite alors qu'ils n'existent pas, sont déjà décédés ou n'y ont plus droit. Les fonds correspondant au paiement de ces pensions s'élèvent à un peu plus de 8 milliards Ar. L'effort d'identification d'autres retraités fantômes sera poursuivi, déclare le ministère des finances, qui va se pencher plus particulièrement sur la situation des veuves et des orphelins. Il existerait au sein du ministère des finances, avec la complicité d'autres départements, un réseau spécialisé dans la création et la gestion de ces retraités fantômes.

19/12 - Le ministre de la fonction publique définit ses objectifs pour 2016 : le recensement exact du nombre des fonctionnaires en activité et l'éradication des fonctionnaires fantômes qui continuent d'émarguer au budget de l'Etat, l'organisation de concours sans corruption au niveau des grandes écoles d'administration publique et la chasse aux faux diplômes.

02/12 - Rapport accablant de Transparency International. Dans son rapport 2015 qui vient d'être publié⁴, l'organisation dresse un état alarmant de la corruption en Afrique : « *La corruption gagne du terrain et les gouvernements sont impuissants à enrayer le phénomène* ». Pour le pouvoir malgache, les chiffres sont accablants : la Grande île occupe la première place des pays où la population est la plus critique vis-à-vis des actions gouvernementales contre la corruption. 90 % des Malgaches, selon le rapport, considèrent que le gouvernement est « *défaillant* », dans ce domaine. Le quotidien *Les Nouvelles* rappelle que l'opinion publique a été marquée par les déclarations de l'ancien Premier ministre Kolo Roger, en 2014, selon lesquelles « *40 % du budget de l'Etat est détourné* ». Transparency recommande notamment aux gouvernements de protéger les lanceurs d'alerte et de faciliter le contrôle exercé par la société civile.

26/12 - Octroi de contrats publics : la Banque mondiale dénonce « les cadeaux ». La Banque a réalisé une enquête sur la corruption auprès de 530 entreprises de tous les centres urbains de Madagascar fin 2013 - début 2014. Les résultats ont été publiés récemment et Coralie Gevers, Country manager, en a touché mot au cours de la célébration de Journée mondiale de lutte contre la corruption, le 9 décembre. L'enquête réalisée montre un niveau très élevé de corruption. 45 % des entreprises s'attendent à donner un cadeau pour obtenir un contrat public, contre 32 % en Afrique et 25 % dans les pays en développement. 43 % des entreprises se disent prêtes à offrir des présents aux officiels pour faire avancer leur dossier, contre 27 % en Afrique. 32 % s'attendent à offrir des pots de vin durant leurs réunions avec les officiels de l'administration

⁴ http://www.transparency.org/whatwedo/publication/people_and_corruption_africa_survey_2015

fiscale, contre 17 % en Afrique et 13 % dans les pays en développement. 30 % avancent que la corruption constitue une des contraintes majeures auxquelles elles font face. « *Le mot système c'est vraiment ce à quoi nous faisons face. Ce n'est pas qu'il y a d'un côté les politiciens et les hauts fonctionnaires qui tendent la main pour demander une contribution, et de l'autre côté, les firmes qui sont obligées de contribuer. On sait aussi qu'il y a des entreprises qui sont très favorables pour payer parce que cela les arrange, leur donne des avantages de position préférentielle sur le marché* », explique Coralie Gevers.

14/12 - Impossible de sanctionner un gendarme, frère d'un député. Traduit devant le tribunal après avoir fait l'objet de soupçons dans le cadre d'une embuscade au cours de laquelle le capitaine Andriatiana Rafalihery, commandant de la compagnie de gendarmerie de Betroka, a été abattu, le 13 septembre, un gendarme, frère d'un parlementaire, a été affecté quelques semaines plus tard au groupement de gendarmerie de la région Atsimo Andrefana, après avoir bénéficié d'une mise en liberté provisoire. Le gradé, qui avait servi pendant de nombreuses années à Betroka, n'a pas rejoint son poste. Quelques semaines plus tard ses supérieurs, prenant acte de son refus, l'ont muté à Toliara. Moins d'un mois après avoir rejoint ce poste, le gendarme a reçu une décision d'affectation à Bekily, un district situé à deux heures de route de Betroka, ville dont il est originaire, s'offusque *L'Express*.

Marchés publics : flagrant délit de profilage dans un appel d'offres. Un dossier d'appel à manifestation d'intérêt, publié dans les médias pour une prestation intellectuelle, a intégré comme critère d'éligibilité l'existence exclusive de diplômés de l'université d'Antananarivo parmi le personnel du cabinet soumissionnaire. Les diplômés des autres universités ont ainsi été écartés de ce marché portant sur le recrutement d'un cabinet de commissariat aux comptes pour la poste malgache. « *C'est un cas typique de profilage, c'est-à-dire qu'il aurait pu être établi pour correspondre au profil d'un candidat particulier. C'est donc une pratique qui est parfaitement susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Conseil national de recours au sein de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP). La fixation du nom de l'université ayant délivré le diplôme ne peut pas être un critère technique. C'est une pratique qui bafoue l'égalité des chances* », explique un responsable de l'ARMP. Le profilage qui vise à favoriser un candidat particulier pourrait conduire à l'ouverture d'une enquête pour suspicion de corruption.

31/12 - Explosion des fraudes douanières en 2015. Contrebande, importations ou exportations sans déclaration ou avec de fausses déclarations. De janvier à novembre, la douane a enregistré 1851 infractions. Les trafics de ressources naturelles ont constitué une grande partie des irrégularités commises. Une maladie apparemment incurable : tortues, hippocampes, bois de rose, de palissandre et autres pierres précieuses ne cessent de faire la une des journaux depuis quelques années. Les produits de première nécessité ont également fait l'objet d'un énorme trafic cette année, avec la mise à nu d'un vaste réseau au port de Toamasina. A noter également l'importation massive de produits alimentaires et cosmétiques périmés. Outre les sous-déclarations, les fausses déclarations constituent les délits les plus importants.

14/12 - Nicole Andrianarison, avocate, proche conseillère du chef de l'Etat, aurait été interpellée par la douane française à Roissy, si l'on en croit *La Gazette* et *Madagate*. Elle aurait été en possession de 3 millions d'euros en espèces qui auraient dû être déclarés à l'arrivée, comme l'exige la réglementation française pour des sommes supérieures à 10 000 euros. La contrevenante serait passible d'une amende égale au quart de la somme sur laquelle porte l'infraction ou la tentative d'infraction et la confiscation de la totalité des fonds. « *Il est clair que l'origine et la destination de ce pactole énorme ne seront jamais connus (dans l'immédiat) du grand public* », écrit *Madagate*, qui ajoute : « *cette histoire de très gros sous venus de nulle part constitue la réponse à ce qui a été fait à la députée [du Mapar] Lanto Rakotomanga. [Allusion à la découverte d'une importante somme d'argent dans le coffre de son véhicule, confisquée par les forces de l'ordre, en juin 2015] Et personne ne sait plus rien de ce qui advenu de cet argent - emporté par le général Florens Rakotomahanina - dont on connaît pourtant la provenance (une banque de la capitale) et la destination (la campagne pour les élections communales)* ». L'information a mis en émoi les réseaux sociaux.
Le ministère des affaires étrangères a dénoncé une « affabulation ».

19/12 - Une note verbale de l'ambassade de France vise à disculper la conseillère du chef de l'État, victime de rumeurs d'interpellation par les douanes françaises. La note a été rendue publique par la Présidence de la République, accompagnée d'un communiqué du ministère des affaires étrangères. « *Les recherches diligentées auprès des différents services de l'État habilités se sont avérées négatives* », explique l'ambassade de France. La partie malgache avait adressé une note verbale à l'ambassade lui demandant « *de bien vouloir l'informer de l'éventualité d'une interpellation, par les autorités françaises, faite à l'encontre de Nicole Andrianarivoson, conseillère spéciale du Président de la République* ». Au-delà des aspects politiques de l'affaire, la divulgation de cette correspondance diplomatique interpelle les spécialistes. La règle veut en effet que la publicité d'une missive diplomatique n'est pas autorisée sans le consentement de l'expéditeur. En l'espère, on ignore si l'ambassade a donné son accord. Un diplomate indique également

que « les notes verbales, forme de correspondance officielle entre deux pays, ne devraient pas être divulguées et devraient constituer des documents internes entre les différents services diplomatiques ».

L'Express écrit : « alors que beaucoup doivent souvent vivre avec le poids des rumeurs, d'autres, parce qu'ils sont conseillers du chef de l'État, bénéficient d'une mobilisation au plus haut niveau pour se réhabiliter. Une mobilisation telle que les autorités n'hésitent même pas à aller à l'encontre des usages diplomatiques. La direction de la communication de la Présidence a présenté 'deux documents officiels d'importance qui mettent fin à une campagne d'intoxication, voire de diffamation d'une personnalité de la Présidence de la République', mais elle a surtout permis que se poursuivent les débats et les polémiques sur les avantages exorbitants dont jouissent les proches du président. Faire violer le secret d'une correspondance diplomatique est un exploit que seuls les plus proches des proches peuvent réussir. (...) On croira, dans tous les cas, peut-être, le ministère des affaires étrangères et ses prétendues actions en faveur des ressortissants malgaches rencontrant des problèmes en terre étrangère quand toutes les notes verbales qu'il adresse aux autorités diplomatiques des autres pays seront aussi rendues publiques. À commencer par celles qui auraient donc évoqué les cas de toutes ces travailleuses traumatisées par leur expérience de migration internationale ». Dans les pays du Golfe ou au Liban...

Pour Madagate, le mystère reste entier, l'affaire est devenue un secret d'Etat avec la complicité des autorités françaises qui ont pris soin de faire disparaître toutes les traces au niveau de la douane.

21/12 - « Une note verbale du bout des lèvres ? », titre l'édito de Tribune⁵. « On ne sait pas exactement sur quel point précis portait cette requête du MAE, mais la réponse est donc « non ». Chacun y verra midi à sa porte et interprétera comme il l'entendra, car ni le communiqué malgache ni la note verbale française ne contredit noir sur blanc le fond de l'affaire. On sait donc seulement de source officielle que la dame n'a pas été interpellée, mais on ne sait pas ce que contenaient ses valises. Si la note verbale avait infirmé l'existence d'une importante somme d'argent dans ses bagages, cela aurait été différent. Le contenu fort diplomatique de la note verbale et le texte du communiqué de la Présidence donne donc une réponse sur l'interpellation, mais ne donne aucune information à la question centrale. Ainsi, au lieu de clore le débat, l'opération de communication ouvre la boîte de Pandore. Est-ce véritablement une note verbale qui veut rétablir la vérité ? Est-ce une note verbale négociée par le pouvoir malgache pour « blanchir » un de ses hiérarques d'une scabreuse histoire ? Est-ce une note verbale politiquement motivée par le souci d'éviter de fragiliser encore plus le pouvoir actuel ? (...) Si Henri IV disait que Paris valait bien une messe, éviter à tout prix un accroissement de l'instabilité à Madagascar valait bien sans doute une note verbale. Mais le retard pris pour sortir cette information n'a fait qu'alimenter les commentaires à charge. L'éditorialiste conclut néanmoins : « Même si cette affaire a alimenté les gorges chaudes de ceux qui se prétendent toujours bien informés, jusqu'à preuve du contraire il n'y a jamais eu un fait pour soutenir la véracité de cette affaire. Les principes du droit voulant que tout accusé soit considéré innocent tant que sa culpabilité ne soit démontrée, on prend donc acte de la version officielle. Et ceci, tant que personne n'arrive à produire des éléments tangibles prouvant le contraire ».

La Gazette et certains médias mettent en doute l'authenticité de la note verbale de l'ambassade de France qui ne comporte ni référence ni signature et qui contiendrait des fautes de présentation.

Des rumeurs peu crédibles .Julien Radanoara, professeur en relations internationales et ancien ministre de la IIIème République, explique que les Accords de Vienne ne permettent pas de fouiller ni d'interpeller une personnalité jouissant du statut de diplomate. « Ces personnalités bénéficient d'une immunité de juridiction », souligne-t-il. Les faits relatés par la presse malgache ne lui paraissent pas crédibles. Ces accords diplomatiques ne sont outrepassés qu'en cas de fortes suspicions portant sur des faits liés à des actes de terrorisme, comme l'ont fait les États-Unis depuis 1979 après la prise d'otage de diplomates américains à Téhéran. « Il s'agit là de légitime défense préventive », explique-t-il. Julien Radanoara constate d'ailleurs que ces faits supposés n'ont fait l'objet d'aucun article dans la presse française et internationale.

18/12 - Le Bianco annonce qu'il suit de près les affaires de corruption à l'Assemblée nationale mais le bureau ferait obstacle à ses demandes d'auditions. Des enquêtes sont en cours « sur les affaires de mallettes lors de l'adoption des projets de loi », déclare la délégation du Bianco qui a été reçue par les parlementaires dans le cadre de la présentation annuelle du bilan d'organisme anti-corruption. Les députés sont restés silencieux sur le sujet, préférant dénoncer les cas de corruption qui existent dans leur région, ainsi que la culture d'impunité entretenue en haut lieu. Selon *Midi*, le bureau permanent ferait obstruction aux demandes d'audition d'élus et de membres du personnel de l'Assemblée qui lui ont été transmises il y a deux mois.

03/12 - La ministre de la justice déclare que les décisions des juges sur la libération des personnes suspectées de corruption sont souveraines et irrévocables. Une réponse aux accusations du Bianco, qui, de manière répétée, dénonce la libération quasi-systématique des suspects déferés à la chaîne pénale

⁵ Cf. Blog Justmad - <http://p8.storage.canalblog.com/88/66/448497/108168523.pdf>

anti-corruption. « *La réforme du système de lutte contre la corruption est nécessaire pour qu'il n'y ait plus de décalage entre les différentes étapes* », soutient Jean-Louis Andriamifidy, DG du Bianco, rappelant que la nouvelle stratégie pour mener la guerre contre ce fléau est effective depuis son adoption en conseil des ministres au mois de juin. Mais, si l'on se réfère au bilan du Bianco depuis l'arrivée de l'actuel directeur général, le problème demeure. Alors que 10 dossiers sensibles ont été bouclés par la branche territoriale d'Antananarivo, que 76 personnes ont été arrêtées et déférées devant la chaîne pénale anti-corruption dans le cadre de ces dossiers, une seule a été placée jusqu'ici sous mandat de dépôt.

04/12 - Le Syndicat des magistrats de Madagascar (SMM) menace de déclencher un mouvement de grève pour protester contre les pressions exercées par des personnalités influentes. De multiples interventions court-circuiteraient les procédures en cours. *La Vérité* relate la récente sortie, non seulement de prison mais aussi du territoire national, d'un présumé trafiquant de bois de rose célèbre, membre du parti présidentiel HVM, suite à l'intervention, affirme le titre, d'un proche de la Présidence. Le mandat de dépôt avait été délivré à l'encontre du prévenu suite à une enquête diligentée par le Bianco, lequel avait transmis le dossier à la chaîne pénale anti-corruption. Cette dernière avait estimé que les charges étaient suffisantes pour justifier sa mise en détention préventive.

08/12 - Le tribunal d'Ambatondrazaka pointé du doigt par l'association de défense des droits de l'homme « Hafari malagasy ». L'environnement de travail dans cette juridiction favoriserait la corruption. Des rabatteurs foisonnent aux abords de palais de justice et proposent leurs services aux usagers jusqu'à l'intérieur des locaux. Les huissiers nommés à titre provisoire continuent d'exercer de manière informelle malgré la présence de titulaires mandatés par la justice. Des usagers rencontrent des personnels du tribunal à leur domicile. La masse monétaire en circulation dans cette riche région agricole favoriserait la corruption des personnels de justice.

09/12 - L'association africaine des hautes juridictions francophone (AAHJF) en colloque à Antananarivo. Lors de l'ouverture, les orateurs ont insisté sur la nécessité d'une justice indépendante, efficace, impartiale et efficiente. Des lacunes qui semblent communes aux États africains francophones, mais qui, à Madagascar, sont fortement perceptibles et conduisent à l'absence de confiance des justiciables. « *La paix, la sécurité et le développement dépendent d'une justice indépendante, efficiente et juste. (...) Une justice indépendante est aussi la clé de voûte de l'Etat de droit. (...) Cela passe, cependant, par l'efficacité du juge. (...) C'est lorsque la bonne gouvernance peut compter sur une justice solide et indépendante que l'on peut lutter contre les fléaux de la société* », déclare le président du conseil d'administration de l'AAHJF qui relève que dans la plupart des Constitutions des pays membres le chef de l'Etat préside le Conseil supérieur de la magistrature, une situation qui présente à l'évidence un risque pour l'indépendance de la justice.

03/12 - Huit mois après la fin des Assises pour la réconciliation nationale, le FFKM revient à la charge. Son assemblée générale annuelle a été l'occasion de rappeler au pouvoir que les Eglises entendent occuper une place prépondérante sur l'échiquier de la réconciliation nationale. « *Le FFKM a pour rôle de s'assurer que toutes les résolutions des Assises nationales ont été appliquées, notamment les déclarations des cinq présidents* », affirme le pasteur Lala Rasendrasahina, son président. Hery Rajaonarimampianina avait reçu le 4 mai, des mains du FFKM, les documents contenant l'intégralité des recommandations. A l'époque, le président de la FJKM avait prévenu que « *la réconciliation nationale n'est pas encore achevée, car le processus suit son cours et le chemin est encore long* ». Aucune suite n'a été donnée à ce jour par le pouvoir aux recommandations formulées, constate *Le Madagascar*. Un comité d'experts avait été mis sur pied par le FFKM « *pour veiller à ce que les dispositions des résolutions soient respectées* ».

Réconciliation nationale : conduit par Honoré Rakotomanana, le comité d'experts chargé de la réforme des textes sur le « Filankevitry ny Fampihavanana Malagasy » (FFM) a remis le résultat de ses travaux au Président de la République. La réforme, présentée sous forme de projet de loi, sera examinée en conseil des ministres. Le comité a consulté plus d'un millier de personnes physiques et morales, parmi lesquelles les anciens chefs de l'Etat et le FFKM. Cette réforme des textes régissant le FFM pourrait constituer un premier pas vers une révision de la Constitution portant sur le mode de désignation du Premier ministre, question qui a été source de graves conflits entre institutions depuis l'élection du premier président de la IV^{ème} République.

Le comité d'expert en charge de la rédaction de l'avant-projet de loi sur la refonte du FFM met en avant la question des conflits fonciers. Selon Alphonse Maka, membre du comité d'experts, « *les problèmes fonciers constituent les principales sources de tension sociale, la preuve, 70 % des affaires traités par les tribunaux concernent les conflits terriens. Une révision de la Constitution est nécessaire, car certaines de ses dispositions sont des sources de frustrations que ce soit politiques ou régionales* », juge-t-il.

07/12 - La décision d'octroi d'une amnistie sera la prérogative du FFM, selon l'avant-projet de loi sur la refonte de l'institution. Le nombre de ses membres sera réduit à une vingtaine, contre 45 actuellement. Dans la loi qui régit le FFM sous sa forme actuelle, l'institution n'est en charge que de l'instruction et de la proposition d'octroi d'amnistie sur requête auprès d'une commission spéciale de la Cour suprême, seule décisionnaire. Dans l'avant-projet de loi présenté au chef de l'État, l'instance spéciale précitée « *ne sera plus saisie qu'à titre consultatif* », indique Alphonse Maka. Ce dernier estime en effet que « *le magistrat ne doit pas prononcer l'amnistie. C'est une mesure qui annihile une décision judiciaire* ». Et l'expert d'ajouter que « *dans certains cas, certains contextes, il faut reconnaître qu'il y a des faits et des enjeux qui surpassent le droit. C'est le cas de la réconciliation nationale. L'amnistie est donnée lorsqu'elle peut mener à la préservation de l'ordre public et la paix* ». Les faits non-amnistiables prévus dans la loi sur l'amnistie de 2012, à entendre les membres du comité d'experts, sont maintenus. Des cas également prévus dans les accords internationaux signés par Madagascar. « *Crimes contre l'humanité, crimes de guerres, génocides ou encore violation grave des droits de l'homme et atteintes graves aux libertés fondamentales* », sont exclus des faits amnistiables. Durant la période exceptionnelle qu'a été la Transition, la feuille de route avait prévu l'amnistie « *afin d'assurer la liberté politique des citoyens dans le processus inclusif de Transition, débouchant sur des élections libres, justes et crédibles* ». La loi d'amnistie de 2012 se base sur ce document-cadre de la période transitoire. Une mise à jour du cadre légal de cette mesure exceptionnelle sera sans doute nécessaire, pour tenir compte du retour à l'ordre constitutionnel. D'après Alphonse Maka, près d'une dizaine de décrets d'application devraient accompagner le nouveau texte. La commission d'indemnisation au sein du FFM devrait, elle aussi, bénéficier de prérogatives élargies. Elle aurait le droit de consulter les mouvements des comptes bancaires des victimes des crises qui requièrent une indemnisation. L'avant-projet de loi prolonge à cinq ans le mandat des nouveaux membres du FFM, contre trois pour les membres actuels. Le mode de désignation des membres n'a pas été dévoilé. On sait seulement qu'ils devront posséder un diplôme universitaire et pouvoir justifier d'une expérience avérée en matière de réconciliation nationale. L'équilibre régional devra être respecté. Des démembrements régionaux et « *communautaires* », sont également prévus, pour pouvoir associer des leaders traditionnels ou religieux. Le texte devra encore être validé en conseil des ministres et faire l'objet d'une discussion et d'un vote à l'Assemblée nationale, et probablement au nouveau Sénat, avant d'entrer en vigueur. Il est peu probable que le texte puisse être inscrit à l'ordre du jour de l'actuelle session de la Chambre basse.

« *Pour les juristes, cette toute puissance potentielle du FFM est inconcevable, écrit Le Madagascar, Il est impensable que des personnes qui ne font pas partie de la sphère de la justice puissent statuer sur l'amnistie qui découle d'une décision judiciaire* ».

08/12 - Le projet de loi réformant le FFM, organe officiel de réconciliation nationale, semble devoir reléguer les initiatives du FFKM au second plan et faire sombrer dans l'oubli les recommandations adoptées lors de ses Assises nationales. Le FFKM revendique le droit de travailler à la réconciliation des Malgaches à sa façon et à son rythme. Le processus prôné par les Eglises s'adresse à toutes les victimes des régimes successifs depuis l'indépendance. La réconciliation qu'elles préconisent inclut l'indispensable redressement économique.

22/12 - « Les grandes lignes des résolutions des Assises nationales d'Ivato seront-elles appliquées à partir 2016 ? », s'interroge Ma-TV. Le FFKM reste déterminé à poursuivre la mise en œuvre de sa feuille de route en faveur de la réconciliation nationale. Son programme sera officialisé en janvier 2016. La question de la concrétisation des résolutions adoptées par les 1 830 participants aux assises nationales du CCI d'Ivato sera de nouveau mise en avant. Parmi celles-ci, l'élaboration d'une nouvelle Constitution, la création d'un Comité national de réconciliation (CNR) appelé à remplacer le Conseil pour la réconciliation malgache (FFM), la création d'un ministère de la réconciliation nationale, la mise en place d'une structure de suivi des partis politiques, d'un Conseil des sages où siègeraient les anciens chefs d'Etat et d'une troisième chambre parlementaire au sein de laquelle les chefs traditionnels seraient appelés à siéger. Le mandat du président de l'Eglise FJKM, le pasteur Lala Rasendrahaina à la présidence tournante du FFKM pour 2015 touche à sa fin. Le pasteur Rakoto Endor Modeste, chef de l'Eglise luthérienne est appelé à lui succéder.

17/12 - La réconciliation nationale, un processus inachevé, titre Tribune, désabusé. « *Mélangée à toutes les sauces politique, sociale, économique et religieuse, la réconciliation nationale a finalement engendrée plus de conflits et de polémiques qu'autres choses. (...) Ce processus, comme toutes les 'diversions' pour amuser la galerie, a coûté cher au Trésor public donc aux contribuables. (...) Et maintenant que fait-on ? La population, plus que jamais, est en conflit total avec les dirigeants et les hommes politiques en général. La réconciliation nationale est jetée aux oubliettes jusqu'à la prochaine grande crise, malheureusement. Car la crise fait partie du quotidien maintenant* ». Le FFKM a fait du forcing pour prendre la direction du processus malgré les critiques et réserves de beaucoup du monde. Albert Zafy, initiateur du concept depuis 2002, a été le premier à se retirer tout en refusant d'expliquer en public ses vraies raisons. Occasion toute trouvée pour Andry Rajoelina qui s'est empressé de suivre ses traces. Finalement, le seul bénéficiaire du processus reste Marc Ravalomanana, qui a finalement obtenu une amnistie.

► Droits des femmes et des enfants, droit du travail, migrations, IDH

04/12 - « 700 000 femmes malgaches privées du droit de vote », écrit Tribune. La dernière présidente de la CENIT avait, pour la première fois, demandé à ses services d'établir la liste des électeurs désagrégée par genre. C'est donc seulement en 2013 que l'on a découvert que dans 35 districts sur 119, les femmes ne représentent que 40 % ou moins du total des électeurs. Et même pas si loin de la capitale, à Betafo (Vakinankaratra) par exemple, les électrices ne comptent que pour 33 % du total. Ainsi, pour diverses raisons, dans près d'un tiers des districts, quasiment 2 femmes sur 3 ne peuvent pas exercer leurs droits de citoyennes. Au niveau national, sur environ 7 millions d'électeurs, quelque 700 000 femmes en âge de voter sont absentes des listes électorales. La discrimination commence dès la naissance. Dans beaucoup de familles, surtout en milieu rural, « à la naissance d'un garçon, c'est la fête ; à la naissance d'une fille, le silence ». La famille fait donc plus souvent l'effort d'aller déclarer la naissance d'un fils. A partir de là, sachant la difficulté et le coût d'obtention d'un jugement supplétif, les filles, puis les femmes, seront moins nombreuses que les hommes à avoir un acte de naissance, puis la carte d'identité nécessaire pour participer à une élection. « Il suffirait que le Président de la République donne le signal du redressement de l'injustice faite à 700.000 de nos compatriotes femmes pour que tous les représentants du pouvoir central, des chefs de région aux chefs de district, suivent le mouvement », poursuit le site. Suite aux municipales de juillet, seules 82 femmes ont été élues maires, sur un total de plus de 1 700. Le chef de l'Etat devrait donc tenir compte de cette situation pour nommer un maximum de femmes sur son quota de sénateurs désignés, conclut le site.

Du 25 novembre au 10 décembre, « Liberty 32 » mène une action soutenue contre les violences faites aux femmes. À cette occasion, l'organisation publie un manifeste sur la situation des femmes malgaches. Elle rappelle des chiffres et des faits accablants : 26 % des femmes subissent des violences physiques, 24 % des violences psychologiques et affectives; 39 % sont abandonnées par leurs conjoints, 11 % sont victimes de violences sexuelles. Il est socialement admis que les hommes frappent les femmes. Pire encore, à cause des stéréotypes et du poids de la tradition, 60 % des femmes pensent que les hommes ont le droit de frapper leur conjointe. Les cas de viol et d'inceste se multiplient et restent souvent impunis. Les grossesses précoces entraînent des complications pré et post-natales, une haute mortalité maternelle et infantile, et laissent des séquelles traumatisantes comme les fistules obstétricales. 48 % des filles âgées de 20 à 24 ans sont mariées ou en union avant l'âge de 18 ans. Seul un tiers des femmes peuvent décider de l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent. Le harcèlement sexuel est partout, jusque dans les églises. La prostitution infantile et juvénile est encouragée par la prolifération des salons de massage, la persistance de la demande masculine, et la migration économique des femmes - aux conséquences souvent désastreuses - n'est pas maîtrisée. Il n'y a aucune femme chef de région et seul 32 députés sur les 151 élus sont des femmes. Peu de femmes accèdent à des postes à responsabilité. Les femmes en situation de handicap et celles souffrant de déficience mentale sont, plus que les autres, sujettes à des traitements dégradants et à des abus sexuels. « Liberty 32 » fustige l'inertie de la société et les fréquents arrangements qui font la part belle à l'impunité. L'association exige que l'État prenne ses responsabilités pour éduquer la population, protéger les femmes et prendre les mesures nécessaires pour punir les coupables de violations des droits des femmes. Elle demande l'application stricte des conventions internationales auxquelles Madagascar est partie, relatives à la condition féminine et à l'élimination de toutes les formes de discrimination. L'organisation exige enfin un durcissement des lois nationales et des peines qui correspondent aux infractions, crimes et délits constatés.

18/12 - Les grossesses non désirées compromettent le devenir des étudiantes de l'université d'Antananarivo. Alors que 3 % seulement des jeunes atteignent le niveau de l'enseignement supérieur, un fort taux d'abandon pour des raisons évitables a été constaté à l'université d'Antananarivo. « 36,8 % des étudiantes quittent les bancs de la fac chaque année pour cause de grossesse non désirée, soit quelque 11 700 étudiants sur les 32 000 inscrites », alerte Lalaina Razafinirianasoa, directrice de programme au sein de Marie Stopes Madagascar. Un taux de grossesse précoce qui avoisine celui du niveau national où 43 % des jeunes de moins de 19 ans ont déjà au moins un enfant. Le taux d'utilisation du planning familial reste faible au niveau national. Les conséquences de ces grossesses non-désirées sont sans appel : les jeunes filles quittent le milieu universitaire pour trouver de petits métiers sans aucune qualification. Grâce à Marie Stopes Madagascar, 32 000 étudiants et près de 1 500 membres du personnel administratif de l'université vont pouvoir bénéficier de services de planification familiale de qualité.

04/12 - Région Boeny - Lutte renforcée contre l'exploitation sexuelle des enfants. Un atelier de sensibilisation des acteurs du tourisme s'est tenu à Mahajanga. L'objectif était de promouvoir le code de conduite contre le tourisme sexuel qui implique des enfants et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, adopté en mai 2015. Le document a été signé par le Premier ministre, le président du conseil de l'Office national du tourisme et les représentants des opérateurs et professionnels du tourisme de la Grande île. « Auparavant, Madagascar se trouvait dans la classe 1 en ce qui concerne la protection du droit des enfants. Depuis, nous avons reculé dans la classe 3. Cette dégradation a eu un impact négatif sur

l'économie, sans parler des conséquences sociales. L'objectif est de préserver le secteur touristique malgache, qui est aujourd'hui miné par l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. La promotion des droits humains dans le secteur touristique vise à garantir son développement viable et durable », explique la chargée des programmes du BIT. « J'incite les responsables et les forces de l'ordre à appliquer la loi interdisant l'accès des enfants mineurs dans les bars, les boîtes de nuit et les hôtels. La gabegie règne à Mahajanga. Refoulés ailleurs, les touristes envahissent Mahajanga car l'accès y est plus facile. Des rafles et des contrôles doivent être effectués », martèle le chef de région.

17/12 - Tourisme sexuel - Un Français incarcéré à Nosy Be. La gendarmerie l'a surpris chez lui avec deux écolières dont l'une a été victime d'abus sexuels. « *Depuis le mois d'octobre, le Français a pris en charge les frais de scolarité de la fillette de treize ans n'ayant pas été victime d'abus sexuels. Sa mère semble avoir consenti à ce qu'elle fréquente le ressortissant étranger incriminé* », lance l'adjoint de la compagnie de gendarmerie de Nosy Be. Le Français, qui jouait le bienfaiteur dans son village, avait déjà introduit une procédure pour l'obtention d'un statut de résident lorsque l'affaire a été mise à nu. Il encourt une amende de 2 à 10 millions Ar, assortie de 5 à 10 ans de prison.

11/12 - Un rapport sur la prostitution à la Réunion mentionne l'existence et le développement de réseaux de recrutement à Madagascar. « *Les Malgaches ont pris tout le marché, en cassant les prix* », déclare l'antenne Réunionnaise de l'Institut de victimologie (ARIV), une association créée en 2002. Le rapport estime qu'une centaine de prostituées arrivent chaque année de la Grande île. De nombreux témoignages confortent cette analyse. Le rapport évoque une concurrence très rude entre les Malgaches et les Franco-Mauriciennes.

17/12 - Violences conjugales : les jeunes ménages sont les plus touchés, selon « Enda océan Indien », branche de l'ONG internationale Enda Tiers Monde. Sur les 1 115 dossiers traités, l'ONG a comptabilisé 17 % de violences morales, qui seraient en forte recrudescence en raison du risque de poursuites que pourraient occasionner des violences physiques. Le fait que le droit malgache définisse l'homme comme chef de famille les incite à contrecarrer toute velléité d'émancipation de leur conjointe.

18/12 - Les droits des travailleurs malgaches sont encore bafoués. Le SMIG n'est pas appliqué par bon nombre d'employeurs surtout dans les zones franches où les salariés sont encore payés au salaire minimum d'embauche de 133.400 Ar, voire en-dessous, alors que beaucoup occupent un emploi qualifié. L'application du SMIG est encore un combat de longue haleine, selon la Confédération chrétienne des syndicats malgaches. En tant que pays membre de l'OIT, Madagascar aurait déjà dû ratifier la convention 131 qui détermine le salaire de base des employés. La non-ratification de cette convention figure parmi les blocages qui empêchent l'application du SMIG. Beaucoup d'employés sont dépourvus de couverture sociale. Les employés méconnaissent leurs droits et rares sont ceux qui adhèrent à un syndicat. Les menaces pesant sur les syndicalistes sont monnaie courante.

18/12 - Le chef de bureau de l'OIM à Madagascar parle des défis et des difficultés posés par les mouvements migratoires⁶. S'agissant de la **sécurité**, Daniel Silva y Poveda rappelle que « *les réseaux criminels sont opportunistes : à mesure qu'un pays va mieux contrôler ses frontières et ses eaux territoriales, il va y avoir un déplacement des activités criminelles vers un pays où il est le plus facile d'aller. Il est important que Madagascar ne soit pas à la traîne en la matière, qu'il puisse prendre, sur la base des informations fiables et dont la pertinence est démontrée, prendre un certain nombre de mesures visant à améliorer et à renforcer sa gestion des frontières et le contrôle du territoire. (...) On sait, sur la base de nos expériences internationales, qu'un certain nombre de conditions sont favorables au développement de ces problématiques. Dans le cas de Madagascar, on en est à une phase d'alerte et il est important de faire attention à ces différentes préoccupations* ». Concernant les **difficultés spécifiques rencontrées par les travailleurs expatriés dans les pays du Golfe** et au Proche orient, l'OIM apporte son appui au gouvernement.

« *On a eu à l'OIM un grand programme de soutien au gouvernement malgache, mais aussi des autres partenaires impliqués dans la lutte contre la traite des personnes et dans la prévention des vulnérabilités des travailleurs malgaches. Il y a eu des étapes importantes franchies. Il y a eu, en janvier, l'adoption de la nouvelle loi contre la traite des personnes, puis en mars l'adoption d'un plan national d'action sous le leadership de la Primature. Puis le bureau national de lutte contre la traite des êtres humains (BNTEH), première institution de coordination multisectorielle multipartenaire, a été mis en place. Il se réunit de manière régulière depuis juin. Il est encourageant de voir ces avancées et ses signaux positifs très importants, mais c'est un travail de très longue haleine. Il s'agit maintenant de mettre en place et de renforcer les structures d'accompagnement des travailleurs migrants, pour que leur départ soit bien encadré et se fasse de manière régulière. Qu'ils soient préparés à l'expérience qu'ils vont vivre dans des pays ayant une culture et des mœurs tout à fait différentes. Nous sommes également en train de mettre en place les structures qui permet-*

⁶ Cf. Blog Justmad - <http://p1.storage.canalblog.com/14/82/448497/108108148.pdf>

tront d'améliorer l'identification des personnes en situation de détresse dans les pays de destination et d'améliorer la prise en charge pour un retour à Madagascar et la prise en charge ici à Madagascar.(...) Lorsque les conditions socio-économiques locales poussent les gens à aller chercher des opportunités ailleurs, l'interdiction administrative ne suffit pas à faire prendre conscience des risques. Plutôt que d'interdire, comment s'assurer que le migrant peut se déplacer dans de bonnes conditions. Cela passe notamment par le renforcement de capacité du personnel consulaire (...) mais également à travers la signature d'accords bilatéraux de travail pour mieux encadrer les conditions d'envoi et de réception des travailleurs migrants ». (...) Dans un autre domaine, « nous travaillons étroitement avec **la direction de la diaspora**. Elle est très importante parce qu'on observe de plus en plus à travers le monde que la diaspora est intéressée à contribuer à l'essor de son pays d'origine. Pour le cas de Madagascar, la diaspora est relativement limitée mais présente une caractéristique intéressante. Dans les pays où elle est bien implantée, on sent cet intérêt à mieux participer au développement national. Cela demande à être encadré. Nous accompagnons donc cette direction dans la formulation de sa politique nationale d'engagement à travers un certain nombre d'activités dont le profilage de la diaspora malgache en France. Il s'agit d'identifier les caractéristiques de la diaspora mais aussi d'entendre ses intentions, ses souhaits, sa demande, de quelle manière elle souhaiterait pouvoir contribuer au développement national ». En matière de **migrations internes**, « les conflits essentiellement sociaux et économiques peuvent être récupérés sur des bases ethniques, religieuses et culturelles. Cela engendre des situations difficiles qu'il faut prévenir pour éviter tension et accrochage ».

19/12 - Koweït : quatre ans de prison pour une femme médecin ayant torturé son employée malgache. Cette dernière, suite à la maltraitance quasi-journalière subie, a perdu l'usage de son œil gauche, rapporte le journal *Al-Watan*. Un tribunal avait dans un premier temps prononcé un verdict d'acquiescement mais la cour d'appel a condamné la tortionnaire à de la prison et à une amende de 2.500 dollars assortie d'une compensation financière de 16.500 dollars à la victime. Selon *Al-Watan*, c'est la nièce de la femme médecin qui a aidé l'employée de maison à se rendre dans un poste de police où la victime a pu enregistrer une plainte contre son employeur. Fin juin, le parlement koweïtien a, pour la première fois, légiféré sur le statut de milliers d'employés de maison, victimes d'abus caractérisés.

21/12 - Indice du développement humain (IDH) : avec un indice de 0,51; Madagascar occupe la 154ème position sur 188 pays dans le rapport 2015 publié le 14 décembre par le PNUD. A Madagascar, 93 % des travailleurs touchent moins de 2 dollars par jour tandis que 48 % de la population vit dans une extrême pauvreté multidimensionnelle, selon le rapport.

► Santé, sécurité alimentaire

01/12 - Plus d'une centaine de milliers d'enfants n'ont reçu aucune dose de vaccin depuis leur naissance. « Un enfant non vacciné fait courir des à risques deux cents autres enfants », s'alarme le professeur Lalatiana Andriamanarivo, ministre de la santé publique. Les zones difficiles d'accès, les enfants de quartiers populaires et les enfants des rues sont les principaux concernés par ce problème mais toutes les régions sont touchées. Mis à part ce facteur d'accessibilité, la mauvaise élaboration du rapport de campagne de vaccination et le problème de la chaîne du froid ont contribué à ces mauvais résultats. La résurgence de la polio dans sept districts depuis 2014 constitue l'une de conséquences de cette situation. L'OMS se montre cependant optimiste : les efforts déployés pour réduire ce taux commencent à porter leurs fruits.

21/12 - Antsirabe - Un millier de malades consultés par « Mercy Ships ». La population du Vakinankaratra bénéficie également des services du bateau-hôpital ancré au port de Toamasina. Issus des sept districts de la région et des régions limitrophes, ils ont subi au dépistage gratuit réalisé par l'équipe du bateau-hôpital. 150 malades ont été sélectionnés pour rejoindre le bâtiment à partir de janvier. Le groupe Socota prend en charge le coût du transport vers Toamasina.

21/12 - La population d'Antananarivo redoute les épidémies. Elle tire la sonnette d'alarme face à l'entassement des ordures dans presque tous les quartiers. La commune semble dépassée par les événements. Les odeurs nauséabondes se rendant dans tous les quartiers. Avec le ruissellement des eaux de pluie, les canaux d'évacuation s'obstruent.

28/12 - 12 morts dans le Sud-Est, la peste pulmonaire suspectée. Deux autres malades atteints des symptômes de la peste sont en traitement. Des analyses sont effectuées pour confirmer ou infirmer la présence d'un foyer épidémique dans la région.

22/12 - 971 000 individus vivent dans une situation d'insécurité alimentaire sévère dans le Grand Sud selon les dernières statistiques du groupe de travail Sud-Africain sur la nutrition et la sécurité alimentaire (FNSWG). Parmi les 6 districts les plus affectés, 4 d'entre eux sont situés dans la région Androy dont no-

tamment Bekily, Beloha, Tsihombe et Ambovombe qui sont des zones à faibles précipitations et fréquemment touchées par la sécheresse.

31/12 - L'Institut Pasteur de Madagascar parmi les 5 meilleurs centres hospitaliers d'Afrique, selon l'étude Webometrics réalisée par un groupe de recherche public espagnol. Il s'agit de la seule structure malgache figurant dans ce « *Top 50* ». L'Egypte et l'Afrique du Sud arrivent respectivement à placer 12 et 11 centres de santé dans le classement. Le Kenya et le Maroc présentent des palmarès remarquable avec respectivement 6 et 5 centres classés tandis que Maurice confirme ses ambitions dans le tourisme médical avec déjà 2 centres classés. Connu comme une référence en matière d'analyse médicale, son avis sur les grandes questions de santé publique (peste, rage, paludisme...) est toujours primordial. L'Institut Pasteur de Madagascar est un établissement privé de droit malgache placé sous le patronage du ministère de la santé. Créé en 1898, il est régi par une convention de 1961 qui lie l'Institut Pasteur de Paris et le ministère de la santé de Madagascar. Il est membre du réseau international des Instituts Pasteur.

► Médias, liberté d'expression

02/12 - Code de la communication : les députés demandent la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée nationale en janvier pour examiner le projet de loi. Le texte ne leur a toujours pas été transmis.

07/12 - Les facilités accordées au groupe multimédias chinois Startimes soulèvent des interrogations. En octobre 2014, le chef de l'Etat avait annoncé l'annulation de l'accord passé entre ce groupe et le régime de Transition en vue d'exploiter la TNT. Mais Startimes n'a pas renoncé. Il annonce son intention de proposer une offre payante TNT via satellite et sur mobile dans la capitale puis sur les autres régions. La convention accordée par l'Etat serait de 10 ans renouvelables. Startimes accèderait sans frais aux infrastructures techniques nationales, dont celles de TVM, pour diffuser des bouquets de chaînes internationales.

07/12 - Un club de monarchistes malgaches voit le jour sur Facebook. Il se présente comme étant une association internationale dont la vocation est de favoriser le rétablissement de la monarchie à Madagascar. « *La République est une source d'instabilité politique permanente à Madagascar. (...) Elle est incapable de garantir la sécurité des Malgaches et des touristes* », affirme entre autres le gestionnaire de ce club. Aucun détail n'est livré sur les actions de l'association, sauf l'organisation d'un cycle de conférences à Paris.

15/12 - Les forces de l'ordre ont effectué une descente inopinée dans l'enceinte de la station Viva à Ambodivona. La station appartenant à Andry Rajoelina est implantée dans les locaux de sa société Injet. Selon des témoins, des véhicules de l'Emmo-Reg ont forcé l'entrée. La décision de perquisitionner les locaux aurait été prise, selon *Midi*, suite à des renseignements faisant état de la tenue d'une réunion de dirigeants du Mapar avec des officiers supérieurs et des hommes de main en vue de préparer des actes de déstabilisation. L'information était semble-t-il sans fondement. *Midi* rappelle que l'attaque de la station Viva de Fianarantsoa est un « *dossier classé* », alors que les auteurs et les commanditaires auraient été identifiés.

30/12 - Les conseillers municipaux TIM d'Antananarivo revendiquent la levée de la décision de fermeture de la place de la Démocratie à Ambohitovo. Même si le motif évoqué est « *de donner la voix au peuple et pour promouvoir la démocratie* », l'initiative dans le contexte actuel marqué par une tension croissante entre la maire Lalao Ravalomanana et la Présidence de la République au sujet de la gestion de la capitale, est perçue comme un signal peu amical, voire provocateur, lancé à l'endroit du pouvoir. « *Nous demandons à ce que la délibération adoptée par le conseil municipal en 2012 concernant la fermeture de la place de la démocratie soit annulée* », déclaré le colonel Faustin Andriambahoaka, président du conseil municipal. Le TIM étant majoritaire au sein du conseil municipal, la levée de cette décision pourrait être possible. Néanmoins, le projet rencontre l'hostilité d'autres conseillers, comme Lalatiana Rakotondrazafy. « *J'ai toujours milité pour la réouverture de la place de la Démocratie. Mais je dénonce la manière utilisée par ces quelques membres du conseil municipal, notamment les membres du TIM. Il suffit d'ouvrir le débat pour que nous nous penchions sur ce sujet. Ce n'est même pas la peine de l'annoncer à tout le monde* », réagit le leader du parti Freedom. Les conseillers TIM revendiquent également la réouverture des stations de radio et TV de la commune, qui auraient un rôle éducatif à jouer et qui permettraient à la commune de communiquer sur ses actions.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles, bois de rose, foncier

08/12 - Un atelier sur la comptabilisation du capital naturel est organisé par le projet Biodiversité de la COI. Il doit aider Madagascar à définir sa feuille de route jusqu'en 2020. Les pays membres de la Convention sur la diversité biologique ont décidé lors de la Conférence des parties en 2010 à Aichi au Japon d'adopter un plan stratégique pour la période 2011-2020. L'un des objectifs est d'incorporer la biodiversité dans les comptes nationaux d'ici 2020. La comptabilisation du capital naturel constitue un outil de décision pour une meilleure contribution des écosystèmes au bien-être des populations et à l'élimination de la pauvreté. Le capital naturel de Madagascar représentait 52 % de la richesse nationale en 2005, d'après la Banque mondiale. La norme sur le système de comptabilisation économique et environnementale a été publiée par les Nations unies en 2012. La mutation des systèmes comptables nationaux vers cette norme représente un difficile défi. Chaque pays membre de la Convention sur la diversité biologique doit définir sa feuille de route. Madagascar a déjà expérimenté la méthode « *Waves* » (comptabilité de la richesse et valorisation des services écosystémiques). La comptabilisation du capital naturel inclut l'état de l'environnement, des ressources minières et des aires protégées. Une étape essentielle dans le développement des plans de travail consiste à identifier les enjeux prioritaires en matière de politique économique et à construire une comptabilité sectorielle adaptée.

01/12 - Ampanihy - Des victimes du « kere » massacrent les tortues protégées. Sept braconniers ont été arrêtés dans l'aire protégée d'Iampolo. Près de 700 tortues dépecées ont été découvertes en pleine forêt avec des centaines de kilos de viande grillée. Une frange de la population frappée par la famine pénètre dans cette forêt épineuse pour s'adonner à des captures massives de tortues en vue de combattre l'insécurité alimentaire. « *À la lumière des premiers éléments de l'enquête, il ne s'agit pas d'un réseau de trafiquants. Les personnes arrêtées sont tout bonnement des villageois qui veulent briser les chaînes d'une famine quasi cyclique qui sévit dans le Sud* », lance le commandant de gendarmerie d'Ampanihy. Madagascar National Park s'est constituée partie plaignante. Traduits devant le parquet, cinq des suspects ont été placés en détention préventive. Les deux derniers, des mineurs, ont bénéficié d'une mise en liberté provisoire.

23/12 - Pêche illícite d'holothurie : Sainte-Marie envahie par des centaines de braconniers alors que la saison de pêche est fermée. Cette situation d'exploitation sauvage des concombres de mer destinée aux marchés asiatiques a débuté en juin. Elle est opérée par des centaines de pêcheurs illégaux provenant de Nosy-Be et de Mahajanga qui utilisent des bouteilles de plongée interdites. De nombreuses embarcations ont été prises en flagrant délit. Les fonds marins de Sainte-Marie et de la côte Est sont gravement menacés. A cela s'ajoutent la corruption des responsables locaux et le développement de l'insécurité.

28/12 - Saisie de 547 tortues protégées estimées à un million de dollars à l'aéroport d'Ivato. Elles ont été trouvées dans 4 valises appartenant à un Chinois qui se rendait à Bangkok. « *Les bagages étaient enregistrés au nom de trois passagers dont l'un avait manqué à l'appel. En revanche, le Chinois en est le seul propriétaire. Cette saisie est le fruit d'une collaboration avec Air Madagascar* », a déclaré le commissaire principal Jean Victor Ravony Tsaramonina. Depuis le début de l'année, les policiers en poste à l'aéroport ont mis la main sur 2 201 tortues.

03/12 - Affaire des bois de rose saisi à Singapour⁷. Le ministre Ralava Beboarimisa a nié s'être déplacé à Singapour en janvier 2015, sur ordre du Premier ministre, Roger Kolo, pour déclarer aux autorités de ce pays que les cargaisons saisies étaient légales. *La Gazette* affirme que des indiscretions ont révélé que Roger Kolo aurait demandé à son ministre de l'environnement de l'époque, Anthelme Ramparany, de se rendre en Tanzanie, au Kenya et à Singapour pour négocier la restitution des cargaisons de bois de rose saisies en vue d'un appel d'offre international destinés à financer des projets sociaux placés sous la coordination de la Primature. En cours de route, la destination prévue de l'argent du bois de rose aurait changé, provoquant la volte-face du chef du gouvernement. Raison pour laquelle Roger Kolo aurait été démis de ses fonctions et Anthelme Ramparany muté au ministère de l'élevage.

10/12 - Le gouvernement estime que les récentes avancées en matière de lutte contre l'exploitation et l'exportation illícites de bois de rose sont prometteuses. « *Si nous n'avions pas mené cette politique, il n'y aurait plus eu de bois de rose à Madagascar* », s'est félicité le Premier ministre. En écho, Jean-Louis Andriamifidy, DG du Bianco, estime que l'organisme a enclenché un mouvement important. « *Beaucoup d'étapes ont été franchies* » soutient-il faisant référence à l'affaire qui a défrayé la chronique en septembre. Johnfrince Bekasy, suspecté d'être l'un des gros bonnets du trafic a été placé sous mandat de dépôt par la chaîne pénale anti-corruption. Il est accusé de corruption passive et active, de transport, d'exportation illícite de bois de rose et de blanchiment d'argent. « *C'est l'unique gros coup réalisé par le Bianco depuis son avènement* », note *Le Madagascar*. « *Il y a encore cinq dossiers concernant l'exportation illícite de bois de rose en attente. Les enquêteurs sont à pied d'œuvre. Ceux qui osent encore exporter les bois de rose sont des*

⁷ Cf. Revue de presse Novembre 2015, p. 20 et 21
Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

habitués. Les actions afférentes doivent être bouclées d'ici six mois », promet Jean-Louis Andriamifidy. Récemment, l'Etat a fait l'acquisition de deux vedettes rapides qui seront principalement mobilisées sur la côte Est pour renforcer la lutte contre le trafic.

16/12 - Un présumé trafiquant de bois de rose arrêté puis relâché. « *C'est l'un des principaux intermédiaires dans les affaires bois de rose dans la région Sava. Il a joué le rôle de celui qui fait tout. De ce fait, il a figuré parmi les plus recherchés depuis 2014 »*, a confié une source auprès de l'AVG. L'individu a été appréhendé dans la capitale après une longue surveillance du Bianco. Après avoir été auditionné par l'organisme anti-corruption, il a été traduit devant la chaîne pénale, qui l'a relâché par manque de preuves. Face à cette situation, l'AVG a prévenu que dans le cadre de l'accord signé le mois dernier avec le Bianco, l'association allait suivre de très près cette affaire, ainsi que celle de Bekasy Johonfrince, présenté devant la chaîne pénale anti-corruption en septembre et qui serait parvenu à fuir à Maurice grâce à des appuis haut placés. L'AVG estime que depuis le début de l'année, 2 000 tonnes de rondins de bois de rose ont été exportés illicitement. Vers fin février, l'AVG avait annoncé que d'après son système de veille citoyenne, quatre bateaux étaient parvenus à embarquer des rondins en l'espace de deux mois. « *Aucune saisie n'a été néanmoins effectuée par les autorités »*, s'indigne l'AVG.

23/12 - 12 conteneurs de bois précieux en partance pour la Chine saisis par la douane à Toliara. Les documents officiels présentés faisaient état de balles de coton. L'opération fait suite à un renseignement émanant d'une équipe conduite par le directeur général des douanes en personne qui a fait le déplacement depuis la capitale. *Sobika* fournit une autre version des faits : une autorisation d'exportation dérogatoire aurait été accordée par le ministère de l'environnement, de l'écologie, de la mer et des forêts, portant sur des bois de palissandres semi-travaillés alors que la cargaison ne contenait que des bois bruts. *La Gazette* rapporte que certains font valoir que le ministère a été trompé, les bois précieux travaillés étant autorisés à l'exportation. Pourtant, dans le projet élaboré actuellement par le comité interministériel piloté par la Primate et financé par la Banque mondiale, toutes les exportations sont suspendues jusqu'à finalisation de l'inventaire des stocks de bois de bois précieux et lancement d'un appel d'offres international pour la mise en place de centres de transformation destinés à apporter de la valeur ajoutée aux produits. Ce processus peut encore durer des mois. Si une autorisation a été délivrée par le ministère, elle est illégale.

18/12 - Le projet de loi portant création de la chaîne spéciale en charge de la lutte contre les trafics de rose et/ou de bois d'ébène a été adopté par l'Assemblée nationale. Après plusieurs reports sous la pression de certains députés liés au trafic, les élus ont finalement décidé de soutenir les efforts du ministère de l'environnement. Siégeant à Antananarivo, la Cour dispose d'une compétence nationale. Elle est autorisée à instruire et juger des affaires impliquant des mineurs. De lourdes peines sont prévues pour tous ceux qui sont impliqués de près ou de loin dans les trafics. Les interventions directes ou indirectes, ainsi que les complicités, pourront également être sanctionnées. La coupe ou l'abattage sera sanctionnée d'une peine de 10 ans de travaux forcés et de 50 millions à 100 millions Ar d'amende. Ceux qui sont tentés d'exploiter des bois de rose seront punis de 20 ans de travaux forcés et d'une amende de 100 millions à 500 millions Ar. Mêmes sanctions pour la mise en circulation par voie terrestre, maritime ou aérienne, le stockage sans autorisation, les achats et ventes, l'exportation, les interventions directes ou indirectes dans le circuit, à quelque titre et niveau de responsabilité que ce soit, notamment les commanditaires et bénéficiaires. Tout officier ou homme d'équipage ou tout individu qui transporte ou dissimule des bois de rose à bord d'un transport maritime auront les mêmes sanctions que les trafiquants. Le président de l'Alliance Voahary Gasy s'est réjoui du vote de cette loi. Ndranto Razakamanarina est satisfait, sans être enthousiaste, car il rappelle que dans le pays, le problème ne vient pas des lois mais de leur application et selon lui la principale bataille, c'est la lutte contre la corruption. Il dénonce des « *trafics d'influence en haut lieu »*.

Parmi les nouveautés apportées par ce nouveau texte figure la possibilité pour la société civile de se constituer partie civile et de déposer plainte contre une personne qu'elle suspecte d'être mêlée à un trafic. Les défenseurs de l'environnement espèrent surtout que les nouveaux textes permettront de faire aboutir les poursuites judiciaires car jusqu'ici toutes les personnes déferées à la chaîne pénale anticorruption ont été libérées. Comme tous les textes nouvellement votés, celui qui vient d'être adopté n'est pas rétroactif. Il ne pourra donc pas être appliqué aux dossiers en cours d'instruction ou qui ont déjà été déferés à la chaîne pénale anticorruption, comme celui de Bekasy Johonfrince, qui serait parti se réfugier à Maurice. L'ambassade des Etats-Unis affirme avoir hâte de voir la mise en place du tribunal spécial pour le bois de rose.

28/12 - Un gendarme, un policier et deux prétendus conseillers du président de l'Assemblée nationale ont été arrêtés à Antalaha pour racket d'opérateurs de la filière bois de rose. Venus à pour contrôler le stock de bois de rose, selon leurs explications, les quatre individus sont poursuivis pour tentative de racket. Désavoués par le président de l'Assemblée nationale, les deux prétendus conseillers sont, en outre, accusés de faux et usage de faux, aggravés, d'usurpation de fonction.

04/12 - « De hauts responsables au niveau du gouvernement exporteront de l'or toutes les semaines vers des pays asiatiques », titre La Gazette. Le gramme d'or se négocie actuellement à un peu plus de 34 dollars sur le marché international. Sur une année, la valeur de ces exportations illicites représenterait 14,6 % du budget 2016 du ministère chargé des mines et du pétrole.

23/12 - Le ministère des mines et du pétrole a procédé à l'annulation des permis d'Exxon Mobil. Cette compagnie américaine a annoncé il y a quelques mois sa décision de mettre fin à ses activités à Madagascar. Trois périmètres miniers sont concernés : Ampasindava, Cap Sainte André Offshore et Majunga Offshore profond. Les contrats de partage de production relatifs aux travaux de prospection sur ces sites sont également annulés. « *Ces périmètres sont donc maintenant officiellement libérés et pourront être attribués à une autre compagnie lorsque le moment où l'État reprendra l'octroi de nouveaux permis arrivera. Mais si des opérateurs viennent aujourd'hui avec des projets sérieux et porteurs d'intérêts pour le pays et la population, nous pourrions étudier la possibilité de leur attribuer des permis* », déclare le ministre Joéli Valérien Laharisaina. Quelques modifications de contrats relatifs à des projets de prospection pétrolière ont également été approuvées en conseil des ministres. Il s'agit, entre autres, des contrats de partage de production concernant quatre blocs pétroliers à Belo, Bekodoka et Sakaraha. Ces projets sont arrivés à un certain stade de leurs travaux de prospection mais ont été perturbés ou retardés en raison de la crise politique. Le conseil des ministres a officiellement procédé, le 21 décembre, à la réaffectation des permis miniers d'Exxon à l'Office des mines nationales et des industries stratégiques (OMNIS).

22/12 - « Le nouveau code minier ne sortira pas cette année. Nous sommes toujours en pleine consultation avec la Banque mondiale, l'UE, et les opérateurs économiques », explique le ministre des mines et du pétrole, Joéli Valérien Laharisaina. Annoncé pour 2015, il faudra encore plusieurs mois pour que le projet soit soumis au vote de l'Assemblée nationale. La prise de participation de l'État à hauteur de 10 % à titre gratuit dans les exploitations ainsi que l'augmentation des redevances et ristournes comptent parmi les points litigieux.

23/12 - Le SIF et le Collectif Tany alertent sur le risque d'expulsion imminent de 48 familles d'Antsiranana dont la majorité vit depuis plus de 10 ans sur des terrains vendus par la Seimad à la société Filatex. Cette dernière appartient à un riche opérateur économique qui s'est déjà distingué en 2014 par une expulsion musclée de 50 familles à Antananarivo. Les familles d'Antsiranana, aux revenus modestes, sont parvenues au fil du temps à améliorer leur cadre de vie. Le propriétaire de Filatex, consul honoraire du Pakistan, jouirait de protections haut placées et bénéficierait d'une immunité de fait. Le ministre des projets présidentiels lui-même a reconnu récemment que l'opérateur a acquis de grandes superficies de terrains dans différentes régions et que des expulsions auraient déjà commencé. Pour les ONG, le fait de posséder un titre foncier ne devrait pas donner le droit d'ignorer le devenir de ceux qui n'en ont pas. En outre, les conditions et modalités de cession de ce terrain d'Antsiranana n'ont pas été divulguées. Cette situation constitue une nouvelle illustration des difficultés de l'accès au foncier et des injustices sociales qui ont régné dans ce secteur sous les régimes successifs mais qui s'accroissent actuellement au niveau national.

► Environnement, COP21, calamités naturelles

01/12 - Madagascar pourrait perdre deux-tiers de ses forêts d'ici 2100, selon le Cirad. Les forêts de la Grande île sont vouées à la disparition, même celles qui se situent à l'intérieur du réseau d'aires protégées, couvrant actuellement plus de 6 millions d'hectares, à l'exception de la région Nord-Est. « *Pour 2050, nous avons une carte indiquant qu'il restera probablement des forêts uniquement à l'intérieur des aires protégées* », explique un chercheur, lors de la conférence-débat sur « *La recherche à Madagascar face au changement climatique* », à Antananarivo. La discussion, organisée dans le cadre de la COP21, était l'occasion de rendre publics les résultats préliminaires du projet BioSceneMada. Démarré en 2014, celui-ci a pour objectif d'anticiper les conséquences du changement climatique et de la déforestation sur la biodiversité pour définir un plan de conservation. « *Parler du changement climatique sans prendre en compte la déforestation n'aurait vraiment pas de sens. Les deux concepts sont étroitement liés dans la problématique de la conservation de la biodiversité à Madagascar* », estime le Cirad. Le taux annuel de déboisement à Madagascar sur la période 1990-2010 était de 73 000 ha. Le Sud, où en moyenne, 8 000 ha de forêt disparaissent chaque année, a le taux de déforestation parmi les plus élevés au monde. La situation est des plus inquiétantes dans la mesure où le pays, tout en représentant seulement 0,4 % de la surface terrestre du globe, abrite environ 5 % de la biodiversité mondiale. La mégadiversité malgache est avant tout forestière, avec plus de 50 % des espèces décrites vivant dans les forêts. Le fait que 10 à 15 % de la couverture forestière ait été détruite depuis les années 1950 amène les scientifiques à estimer qu'à peu près 10 % des espèces malgaches ont disparu en 50 ans, entre 1950 et 2000. De plus, la déforestation contribue à 25 % des émissions des gaz à effet de serre, tout en constituant une menace à la résilience des communautés face au changement climatique. La plus ancienne estimation, datant de 1934, suggère que l'île possédait encore environ 20

millions d'hectares de forêts au 19ème siècle, soit 30 % du territoire. Gérer de manière durable et responsable le capital forestier malgache pour contribuer au développement économique est la finalité de la nouvelle politique forestière présentée le 11 novembre. Des experts étrangers avertissent toutefois que le risque pour Madagascar, tout comme d'autres pays, est la monétarisation et la marchandisation des ressources naturelles.

05/12 - 200 000 tonnes de terre sont emportées par l'érosion chaque année, selon un rapport du ministère de l'environnement. Ce chiffre équivaut à 500 ha de terrain. Une étude de la Banque mondiale indique qu'en moyenne 400 tonnes de terres par hectare et par an sont emportées par l'érosion. « *La plupart de nos montagnes sont dénudées. Les couvertures végétales ont été emportées. Les rizières sont victimes de l'ensablement. Les sols n'ont plus la capacité d'infiltrer l'eau. Les lacs sont ensablés, comme le lac Alaotra, et les rivières sont envahies par la latérite. De plus, l'érosion entraîne une perte de 10 m³ d'eau par seconde dans la mer* », explique Noronirina Rakotomanana, directeur de la conservation des sols du ministère. Les crues sur les bassins versants sont dévastatrices en raison de la maigre couverture végétale, fragilisée par les feux de brousse.

08/12 - Depuis le début de l'année, 48.200 ha de forêts ont été détruits en raison des feux de brousse. Le directeur général de l'écologie auprès du ministère de l'environnement souligne que la lutte contre les feux de brousse ne concerne pas son seul département. « *Le ministère de l'environnement est le premier à être pointé du doigt alors que cette lutte concerne tous les ministères. La production agricole, l'insécurité sont à l'origine des feux de brousse. Les dahalo utilisent cette pratique pour effacer leurs traces. Les maires ainsi que les chefs fokontany sont tenus pour les premiers responsables mais ils ne disposent pas des moyens indispensables* », admet-il.

01/12 - Ouverture de la COP21 : Hery Rajaonarimampianina plaide la cause des pays victimes du changement climatique. La principale revendication de son allocution a porté sur les mécanismes de dédommagement en faveur des États qui subissent les effets néfastes des dérèglements du climat. Un souhait formulé en référence au droit international de l'environnement, qui stipule que « *les États ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle, ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres États* ». « *Le changement climatique est lié au modèle de développement économique dominant jusqu'ici et exacerbe la pauvreté* », a soutenu le chef de l'Etat. Selon le classement Maplecroft 2012, Madagascar est le 5ème pays le plus vulnérable au changement climatique. Le chef de l'Etat a estimé à 600 000 le nombre annuel de sinistrés climatiques à Madagascar, dont plus de 200 000 victimes d'inondations, plus de 300 000 frappés par la sécheresse et plus 100 000 affectés par la malnutrition. Une situation qui ne peut qu'empirer, estime-t-on. Mettant en avant son potentiel en énergie verte, Madagascar mise sur une réduction de 14 %, voire de 30 % de ses émissions de gaz à effet de serre, et sur une augmentation de 32 % de sa capacité d'absorption. Avec une prétention de financement du fonds vert à hauteur de 42 milliards de dollars, sur 15 ans, soit quatre fois le PIB du pays. Une somme colossale qui risque de ne pas être octroyée, en totalité du moins. Les pays riches avaient en effet promis de collecter 100 milliards de dollars chaque année pour aider les pays les plus vulnérables au changement climatique, mais cette somme n'a jamais pu être réunie, rappelle *RFI*. Concrètement, il s'agirait pour Madagascar de lutter plus efficacement contre les feux de brousse mais aussi de miser sur la production d'énergies renouvelables, quasiment inexistantes actuellement, et de remplacer toutes les centrales au fioul obsolètes, coûteuses et polluantes. Ce montant faramineux de 42 milliards de dollars laisse perplexe *La Gazette*, qui le compare à l'effort dérisoire consenti par le pouvoir en faveur de l'environnement : le budget de ce département ne représente que 1,1 % du budget de l'Etat dans la loi de finances 2016.

02/12 - COP21: Madagascar parmi les premiers bénéficiaires du fonds fiduciaire de l'initiative « Crews (« Climate Risk Early Warning System »). Ce fonds est un nouveau mécanisme international de réduction des risques de catastrophes à la hauteur de 100 millions de dollars, s'étalant sur la période 2016-2020. Pour Madagascar, *Crews* constitue une opportunité majeure pour la réduction des risques climatiques et des catastrophes. Le ministre de l'environnement, Ralava Beboarimisa, a participé, en marge de la COP21, à la cérémonie du lancement de ce mécanisme. En matière de gestion des risques et de catastrophes, l'objectif de Madagascar est de réduire de moitié le nombre de sinistrés climatiques d'ici à 2025, avec la coordination du Bureau national de coordination des changements climatiques.

03/12 - « COP21 : Madagascar complètement invisible », juge Tribune. Aucune intervention majeure ne marquerait la présence de Madagascar à cette réunion internationale, alors que la Grande île figure parmi les 5 pays les plus vulnérables au changement climatique. Le manque de professionnalisme dans la formation de la délégation malgache et la validation de la liste finale à la dernière minute sont pointés du doigt. De source sûre, plusieurs personnes qui auraient pu présenter des contributions importantes pour la défense des intérêts nationaux n'ont pas été intégrées à la délégation et n'ont donc pas eu accès aux négociations.

05/12 - COP21 - Madagascar signe une déclaration sur l'océan. La Grande île, avec ses 5 600 km de côtes, fait partie des signataires de la Déclaration « *Because the Ocean* » initiée par le Prince Albert de Monaco. Joignant sa voix à celles des 13 autres pays, Madagascar entend exhorter « *la communauté internationale à prendre des mesures pour renforcer la résilience de l'océan face aux impacts des émissions de CO2 et du changement climatique* ». En signant cette Déclaration, Madagascar entend montrer l'importance qu'il attache à « *l'océan et aux écosystèmes marins et côtiers, ainsi qu'aux services écologiques qu'ils génèrent pour le bien-être de la population et le développement durable du pays* ». Cette importance, souligne un communiqué du ministère de l'environnement, s'est déjà manifesté par la Promesse de Sydney, qui « *entend multiplier les aires marines protégées de Madagascar et placer la biodiversité et le capital naturel au cœur du Plan national de développement* ». La création d'une direction générale de la mer au sein du ministère chargé de l'environnement illustre également cet engagement, indique le communiqué du ministère.

07/12 - COP21 : réduire de moitié le nombre de sinistrés climatiques malgaches. Tel est l'objectif énoncé par le ministre de l'environnement, Ralava Beboarimisa. La Grande île réclame le dédommagement des sinistrés par les pays à l'origine des dérèglements climatiques. Selon un communiqué du ministère de l'environnement, Madagascar compte aujourd'hui plus de 600 000 sinistrés climatiques par an, tandis que 75 % de la population active agricole est confrontée à la perturbation des calendriers culturels. Diverses maladies émergentes sont apparues ces quinze dernières années du fait de la rupture des barrières de distribution de leurs vecteurs. « *Des villes entières sont menacées et les infrastructures d'habitation, de transport et de communication sont répétitivement détruites* », poursuit le ministre. A l'en croire, « *le pays enregistre chaque année plusieurs centaines de millions de dollars de pertes et dommages directs depuis 2008* ».

10/12 - COP21 : la nouvelle ébauche de l'Accord de Paris, présentée à 48 heures de la clôture, ne sert pas les intérêts de Madagascar, analyse un spécialiste dans Tribune. La référence au mécanisme REDD+ (réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement) et à la restauration des sols a été enlevée du préambule. Les parties sont juste encouragées à implémenter le mécanisme. Or l'intégration effective du mécanisme REDD+ est posée comme une priorité pour Madagascar dans la Contribution prévue déterminée nationale (CPDN) qu'elle a soumise en septembre, du fait que la Grande île est parmi les 25 hotspots de biodiversité mondiaux et qu'elle ambitionne d'augmenter de 32 % son stock de carbone d'ici 2030. La réduction de la température mondiale à 1,5°C, un besoin urgent pour les pays vulnérables aux effets du changement climatique, dont Madagascar, n'est pas encore établie dans l'ébauche de l'Accord. La réduction à 2°C reste la première option. La répartition entre l'atténuation et l'adaptation des supports d'implémentation (financement, transfert de technologies, renforcement de capacité) de la Convention n'est pas précisée, même s'il est mentionné que le financement pour l'adaptation va être augmenté et bénéficiera en priorité aux PMA les plus vulnérables. Il n'est pas encore précisé sous quelle forme le financement sera fourni (dons ou prêts). Enfin, il n'y a aucune précision sur la mise en œuvre du mécanisme international dit « *de Varsovie* », relatif aux pertes et préjudices.

Le SG de la COI, Jean-Claude de l'Estrac, participe à la COP21. Les îles de la COI n'ont contribué que très peu au réchauffement climatique, avec seulement 0,03 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Et pourtant le montant des pertes économiques subies par les pays membres durant les 30 dernières années serait de 2,8 milliards de dollars, la valeur des infrastructures publiques soumises aux catastrophes climatiques de 17,2 milliards. L'Indianocéanie a connu plus de 50 événements climatiques intenses et catastrophes naturelles en 20 ans. C'est dire combien elle est exposée aux conséquences du changement climatique. Jean-Claude de l'Estrac, qui a participé à la COP 21, avait signé en mai à Antananarivo la Déclaration commune COI-UE sur le climat. Les signataires sont convenus d'un « *traitement différencié pour les petits Etats insulaires en développement* », notamment pour un accès facilité aux nouvelles sources de financement comme le Fonds vert des Nations unies pour le climat.

14/12 - En marge de la COP21, la Banque mondiale et le ministère de l'environnement ont signé une convention portant sur la protection des forêts de la Grande île sur cinq ans. Une lettre d'intention d'achat de crédit carbone d'un montant de 50 à 90 millions de dollars a été paraphée entre les deux parties.

15/12 - COP21 : « Le principe de dédommagement écarté », titre L'Express. L'Accord de Paris n'a pas retenu les propositions des pays les moins avancés, dont Madagascar, concernant la nécessité de compenser les pertes et préjudices subis par ces pays. Ce point était l'une des principales revendications de la délégation malgache. L'article 8 de l'Accord évoque certes des « *pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques* », mais plutôt que de parler de dédommagement ou de compensation, il invite les parties à « *améliorer la compréhension, l'action et l'appui (...) dans le cadre de la coopération et de la facilitation* ». Dans son 52ème point, la décision mentionne d'ailleurs clairement que « *l'article 8 de l'accord ne peut donner lieu ni servir de fondement à aucune responsabilité ni indemnisation* ». Malgré l'échec de la proposition relative à la compensation des pertes et préjudices, le ministre de l'environnement, Ralava Beboarimisa, se veut optimiste et se fait une raison. « *Ce que propose l'accord de Paris vis-à-vis des pertes*

et dommages, reste prometteur », a-t-il déclaré à l'issue de la COP21. « L'accord reprend l'engagement des pays développés envers les pays en développement, conformément aux principes de la convention, ce qui est favorable pour Madagascar », a-t-il encore poursuivi.

21/12 - En marge de la COP21, 10 pays africains, dont Madagascar, se sont engagés dans un large plan de reforestation. Cette initiative prévoit de remettre en état près de 100 millions d'hectares de forêts et de terres agricoles pour l'instant improductives d'ici 2030. Cette alliance regroupe la RDC, l'Éthiopie, le Kenya, le Niger, l'Ouganda, le Burundi, le Rwanda, le Liberia, Madagascar, le Malawi, et le Togo. Elle a été baptisée AFR100 (« *African forest landscape restoration initiative* »). Pour mener ce projet à bien, de nombreux fonds ont été alloués à l'AFR100 : un peu moins d'un millions d'euros au total, récoltés via différents acteurs tels que la Banque mondiale, le ministère allemand de la coopération économique et du développement ainsi que différents acteurs privés. Reste maintenant à savoir si ces fonds seront répartis de manière égale entre les différents acteurs africains et s'ils ne serviront pas une autre cause. C'est ce que redoute la directrice de Greenpeace pour le bassin du Congo : « *Beaucoup de ces pays africains prennent ces engagements dans l'espoir qu'ils recevront du financement. Il y a beaucoup de discussions, mais peu d'actions sur le terrain* ».

01/12 - La consommation de gaz en chute libre ; les consommateurs reviennent au charbon de bois par souci d'économie. La flambée du prix du gaz, depuis 2008, associée à une forte chute du pouvoir d'achat de la population, expliquerait cette situation préoccupante pour l'environnement. Les cours du gaz sont néanmoins orientés à la baisse sur le marché international, une baisse qui commence à être répercutée au niveau national. Le charbon de bois et le bois de chauffe demeurent les principales sources d'énergie de plus de 95 % des Malgaches.

01/12 - Lalao Ravalomanana, maire de la commune d'Antananarivo, s'attaque à l'assainissement de la ville afin de lutter contre la montée des eaux en saison des pluies et éviter le retour des inondations catastrophiques du début d'année. La tâche est immense, ont reconnu les techniciens allemands qui appuient la municipalité. Le réseau de 150 km de canaux d'évacuation d'eau de la capitale doit être totalement réhabilité. En attendant une solution durable, l'Usaid a octroyé 835 000 dollars pour améliorer la prévention des inondations dans 75 fokontany des bas quartiers. Le projet, dénommé Iarivo, est mis en œuvre par Care International, un partenaire de l'Usaid. Il profitera directement à 91 000 riverains de la capitale. Une base de données pour les interventions d'urgence sera créée à travers un partenariat public-privé entre Care, Telma et la commune d'Antananarivo. « *Les Etats-Unis ont toujours été aux côtés de Madagascar et apporté son appui pour le bien-être du peuple malagasy dans divers domaines* », a déclaré l'ambassadeur américain Robert T. Yamate. C'est en 2007 qu'ont eu lieu les derniers nettoyages des canaux de drainage des zones humides de la capitale, rappelle *La Gazette*. Depuis cette date, l'insalubrité règne en maître dans les bas quartiers.

Le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC) annonce qu'il dispose d'un budget, pouvant soutenir plus de 25 000 sinistrés. 18 sites d'hébergement sont prévus dans la capitale, dont 5 sur la commune d'Antananarivo.

28/12 - Les intempéries et l'anarchie menacent de nouveau la capitale. Les bas quartiers se trouvent sous l'eau, noire et nauséabonde depuis le début de la saison de pluie mais aucune mesure n'a été prise par les autorités. Seuls 20 % des travaux de dragage des canaux d'évacuation ont été réalisés. Les risques de glissement de terrain et d'éboulement menacent bon nombre d'habitations situées sur les flancs des collines et en contrebas de la ville haute. Des familles ont dû être évacuées mais beaucoup de foyers menacés refusent de quitter les zones à risques, malgré le danger confirmé d'une montée des eaux. *Tribune* rappelle que les effondrements de maisons, les éboulements de terrains et les inondations ont causé des dizaines de morts et des milliers de sans-abri lors de la dernière saison de pluie. La commune d'Antananarivo ainsi que le BNGRC affirment avoir pris des dispositions pour l'évacuation et la mise à l'abri des éventuelles victimes mais les moyens financiers et matériels sont limités et le scénario catastrophe du début de l'année pourrait bien se reproduire dans les semaines à venir. La nouvelle municipalité d'Antananarivo, conduite par Lalao Ravalomanana, n'est pas encore parvenue à imprimer sa marque. L'anarchie règne dans la capitale, sur fond de délestages et d'embouteillages. Elle dénonce le manque de collaboration de l'État dans la gestion de la ville, notamment sur la question du ramassage des ordures. Un dossier qui, selon la première magistrate, « *dépasse l'entendement* ». 9 à 10 000 m³ d'ordures s'entassent dans les quartiers. Les inondations menacent le tiers de l'île

29/12 - Guéguerre ordurière entre la commune urbaine d'Antananarivo (CUA) et le service autonome pour la maintenance de la ville d'Antananarivo (Samva). Les ordures s'entassent au niveau des 347 points de ramassage de la ville, faisant courir des risques sanitaires à la population. Le conseil municipal réclame le rattachement à la commune de ce service dépendant du ministère de l'eau. Le directeur général

du Samva a fait savoir que normalement, 45 % de son budget de fonctionnement devrait être assuré par la société d'Etat Jirama, laquelle ne remplit plus ses obligations depuis des lustres, obligeant la CUA à suppléer tant bien que mal à cette carence. Le Samva, de son côté, a fait appel à l'Etat pour parvenir à récolter toutes les ordures accumulées d'ici les fêtes de fin d'année. Elle négocie avec les communes avoisinantes d'Antananarivo qui pourraient recevoir les 800 tonnes journalières d'ordures de la capitale, pouvant aller jusqu'à 1 500 tonnes durant la saison des pluies. Le nombre de bennes à ordures est notoirement insuffisant et les crédits manquent pour l'achat du carburant. Absence de crédits également pour la réhabilitation des stations de pompage et le curage des canaux d'évacuation.

30/12 - Lalao Ravalomanana envisage d'user de tous les moyens légaux pour faire replacer le Samva sous la tutelle de la commune. *Tribune* rappelle qu'auparavant le service avait toujours été placé sous la tutelle technique de celle-ci. C'est avec l'élection de Lalao Ravalomanana que l'Etat a pris la décision de replacer le Samva sous la tutelle du ministère de l'eau, comme stipulé dans un décret de 2009 qui n'était déjà plus appliqué durant la Transition.

16/12 - La menace acridienne pourrait atteindre une situation de rémission vers juin 2016, date qui marque la fin du programme triennal mené par le ministère de l'agriculture avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Lorsque la situation de rémission sera atteinte, le défi sera de mettre en place un système de prévention efficace afin d'éviter une nouvelle invasion. La disponibilité du financement constitue le principal facteur que le Centre nationale acridienne devra gérer. Le retour de la poussée acridienne à partir de 2012 avait fait suite à la fin d'un projet d'appui financé par la BAD et au manque de ressource du régime de transition.

► Bailleurs de fonds, Banque mondiale

05/12 - La France annonce le versement de la 3^{ème} tranche de son aide budgétaire, d'un montant de 10 millions d'euros. 30 millions d'euros ont déjà été versés depuis le début de l'année. L'aide est destinée aux programmes ayant un impact rapide pour les populations défavorisées dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et du développement urbain.

11/12 - L'UE débloque près de 200 000 euros en faveur de l'amélioration des conditions de détention dans 10 établissements pénitenciers du Sud. L'annonce en a été faite à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des droits de l'homme du 10 décembre. L'objectif est de garantir le respect des droits humains, de consolider la bonne gouvernance et l'Etat de droit dans les établissements pénitenciers. Le projet, confié à l'ONG Acdem, bénéficiera à 3 776 détenus, pour une période de 24 mois. L'accent sera mis sur la santé, la nutrition, l'hygiène, l'assainissement, l'alphabétisation, la formation et la réinsertion professionnelle, les loisirs. L'UE a également annoncé le financement de cinq autres projets, pour un montant de 1,2 million d'euros, en faveur de la lutte contre les violences basées sur le genre, des droits de l'enfant, des familles vulnérables, de la promotion et de la protection des droits humains et de la démocratie.

12/12 - Le conseil des administrateurs de la Banque mondiale approuve un crédit de 55 millions de dollars pour un appui budgétaire destiné à la résilience, dans le but de soutenir le ministère des finances et du budget dans ses efforts vers l'efficacité et l'efficacité de la gestion des finances publiques, moyen d'aider le pays à se reprendre en main. « *La nouvelle opération vise à renforcer la communication et la disponibilité des informations pertinentes pour évaluer l'efficacité des finances publiques* », indique un communiqué de la Banque. En clair, il s'agit d'améliorer la transparence des finances publiques, d'aider à la réduction ou à l'élimination des dépenses inefficaces, parmi lesquelles le traitement versé à des personnes non-éligibles (fonctionnaires ou retraités fantômes) et les transferts massifs opérés en faveur des entreprises publiques (Jirama, Air Madagascar...), ainsi qu'aux entreprises bénéficiant du régime des zones franches. L'objectif est également de faciliter l'élargissement de « *l'espace budgétaire* » (assiette et rentrées fiscales).

17/12 - Nations unies - 11.5 millions de dollars pour la réforme du secteur de la sécurité (RSS). L'annonce en a été faite par Fatma Samoura, représentante résidente des Nations unies à l'occasion de sa visite d'adieu au premier ministre. « *Les actions relatives à la RSS devront débuter dès l'année prochaine. La lettre de politique générale de RSS sera bientôt transmise au président* », souligne une source proche du dossier.

18/12 - Le ministère des finances et du budget a signé un accord sur la santé avec l'USAID d'un montant de 49 millions de dollars. « *Nous allons travailler pour faciliter l'accès à des soins de santé de qualité pour la mère, l'enfant et le nouveau-né, à la prévention de la lutte contre le paludisme, ainsi qu'à des services de planification familiale et de santé de la reproduction* », explique le directeur général de l'USAID. Les opérations seront organisées par le ministère de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement. Des infrastruc-

tures seront construites pour faciliter l'accès à l'eau potable. Seront particulièrement ciblées les régions éloignées et enclavées.

► Vie des entreprises, crise des entreprises du secteur minier

07/12 - La Jirama décide la coupure de l'eau et de l'électricité de l'usine Tiko d'Andranomanelatra-Antsirabe. Une décision prise après préavis, suite à des impayés d'un montant de 4 milliards Ar. La coupure affecterait également la résidence de la famille Ravalomanana implantée sur le domaine. Marc Ravalomanana a fait savoir que des techniciens allemands et danois pourraient fournir de puissants groupes électrogènes afin de faire fonctionner ses usines lorsque qu'un accord aura pu être trouvé avec le pouvoir pour leur redémarrage.

08/12 - Les retards de remboursement des crédits de TVA, point de discordance majeur entre les entreprises et l'Etat. Les services des impôts comptent ouvrir un compte spécial en 2016 auprès de la banque centrale et du trésor en vue d'accélérer les procédures. Les entreprises franches et les grandes entreprises minières seraient les principales victimes de cette situation. Le montant des arriérés qui leur seraient dus s'élèverait à 150 millions de dollars. La TVA représente 53 % des recettes fiscales de l'Etat.

18/12 - Le groupe Hiridjee restructure ses activités à Madagascar et dans l'océan Indien. Installée à Madagascar depuis 150 ans, la famille *karana* Hiridjee a développé ses activités dans divers secteurs. L'accélération du développement du groupe familial ces dernières années et le succès des opérations menées à Madagascar et dans la région le conduisent à mettre en place une organisation recentrée sur les infrastructures et services clés pour le développement du pays et de la région. Les activités du groupe dans les télécom (Telma à Madagascar, TRM à La Réunion et Mayotte, Telco aux Comores, Towerco of Madagascar), l'immobilier (First-Immo), l'énergie (Jovenna, Électricité de Madagascar) et la banque (BNI Madagascar) sont désormais rassemblées dans Axian, spécialisé dans les infrastructures et les services. Axian est détenu conjointement par Raza-Aly, Bashir, Amin et Hassanein Hiridjee. Les activités du groupe dans la distribution (Ocean Trade et Continental Auto) et l'agro-alimentaire (HavaMad), sont désormais rassemblées dans Viseo, repris par Moustafa Hiridjee.

02/12 - Face à la baisse des cours mondiaux du nickel et de cobalt, le PDG d'Ambatovy n'envisage pas d'accroître le chômage technique mais n'exclut pas se réduire, voire de supprimer la sous-traitance. Des mesures drastiques d'économie ont été mises en œuvre depuis 18 mois. Le chômage technique touche près de 450 employés. La situation financière de la compagnie continue de se détériorer. Le montant de la TVA non remboursée par l'Etat depuis 2012 atteint 175 millions de dollars. Ambatovy est en discussion avec le gouvernement pour trouver une issue à ce problème qui pèse lourdement sur la situation financière de la compagnie. Le PDG se dit inquiet du fait que certaines organisations de la société civile [y compris l'Eglise catholique] continuent de dénigrer le projet Ambatovy. « *Des rumeurs et des accusations infondées et mensongères qui portent préjudice à notre réputation et à celle de Madagascar* », estime-t-il, rappelant que « *la communauté des investisseurs internationaux, des partenaires dont Madagascar a besoin d'urgence, suivent de près la façon dont Ambatovy est traitée, Ambatovy étant un investissement minier emblématique très suivi sur le plan international en raison de sa grande taille et de sa technologie innovante* ». En dépit de ces difficultés, la production approche la capacité nominale de l'usine qui est de 60 000 tonnes de nickel par an. Selon le PDG, « *Ambatovy est admis parmi les 12 producteurs mondiaux de nickel qui peuvent vendre à la London Metal Exchange (LME), ce qui confirme le statut de haute qualité dont le nickel produit par Ambatovy est investi* ».

09/12 - Crise du nickel - Ambatovy licencie les 338 employés qui avaient été mis en chômage technique en juin. La décision prise est la conséquence de la baisse continue du prix du nickel sur le marché mondial. De 12 800 dollars la tonne lorsque le chômage technique a été décidé, son cours a chuté à 8 160 dollars le 23 novembre, un record depuis 2003. Les sous-traitants risquent également d'être touchés. Une cellule de reclassement sera mise en place par la société et le ministère de la fonction publique, du travail et des lois sociales. Dans de nombreux pays, des compagnies minières majeures ont déjà décidé de réduire de façon drastique leur production, voire de fermer leurs mines de nickel. Des analystes estiment que cette situation pourrait se prolonger. Les projets d'exploration sont eux-mêmes compromis par ce contexte défavorable. Une situation qui risque d'affecter gravement Madagascar, qui fait partie des pays miniers émergents.

11/12 - Les employés licenciés par Ambatovy envisagent de former en recours en justice. L'argument de défense des victimes se base sur le fait qu'il s'agissait d'un licenciement économique et non technique, ce qui exigerait le respect d'une procédure particulière que la société n'aurait pas suivie. En outre, parmi les licenciés se trouveraient des syndicalistes et des représentants du personnel. Or « *Madagascar est signataire des conventions internationales sur la protection et les facilités qui devraient être accordées aux repré-*

sentants des travailleurs dans l'entreprise, qui proposent parmi les mesures spécifiques de protection la reconnaissance d'une priorité à accorder au maintien en emploi des représentants des travailleurs, en cas de réduction du personnel », explique un syndicaliste qui affirme avoir reçu le soutien de trois organisations syndicales internationales.

16/12 - Tout comme Ambatovy, QMM, qui exploite le gisement d'ilménite de Taolagnaro, subit les effets néfastes de la baisse des cours mondiaux. Pour prévenir les risques de dissolution de la société, le gouvernement a pris un décret autorisant l'OMNIS à souscrire aux augmentations de capital pour un montant de 44 millions de dollars. L'exercice comptable, 2012 fait apparaître 78 millions de dollars de pertes alors que le capital social est à un peu plus de 40 millions. QMM est tenue de reconstituer ses capitaux propres avant la fin de l'année. Le ratio de participation de l'Etat dans le capital de QMM sera maintenu à hauteur de 20 %. Depuis 2012, Rio Tinto, compagnie-mère de QMM, a commencé à vendre certaines de ses branches ou à fermer des sites de production. La décision ultime de dissoudre n'a pas encore été prise pour sa filiale malgache.

► Les difficultés des entreprises nationales : Jirama, Air Madagascar

03/12 - Les délestages provoquent des troubles à l'université et dans la ville de Fianarantsoa. Alors que l'approvisionnement en électricité avait été rétabli en ville après un délestage de plus de 24 heures, le campus universitaire en était encore privé. Les étudiants en colère ont décidé se rendre au siège de la Jirama, provoquant une vive tension en ville et se livrant à des dégradations. L'éclairage public a été lapidé, des commerces vandalisés et des routes coupées par des barrages de pneus incendiés. Bloqués en chemin par la police, les étudiants ont été dispersés par des tirs en l'air.

16/12 - Plusieurs quartiers de la capitale ont été frappés par des délestages de longue durée, provoquant le vif mécontentement des chefs d'entreprises et des particuliers. Raison invoquée par la Jirama : un problème lié au ravitaillement en carburants, pour cause de factures impayées. Des entreprises ont subi des pertes, des équipements ont été détériorés et des salariés ont été mis en chômage technique. La Jirama n'avait pas pris la peine d'informer et de prévenir sa clientèle. Les délestages se prolongeant la nuit sont à l'origine d'une recrudescence de l'insécurité urbaine.

07/12 - Le programme d'amélioration de la gouvernance et de l'opération du secteur de l'électricité (PAGOSE) financé par la Banque mondiale est en cours de finalisation. « *Ce projet sera opérationnel d'ici au mois de mai 2016* », affirme Gatién Horace, ministre de l'énergie. Le montant du projet est évalué à 79,3 millions de dollars pour trois ans. « *Ce programme est axé sur les activités prioritaires et urgentes dans le secteur énergie* », précise un responsable proche du dossier. Trois axes prioritaires ont été définis : renforcement de la planification et du développement du secteur énergie, amélioration de la performance opérationnelle de la gestion de la Jirama et investissements destinés à appuyer la mise en œuvre du plan d'amélioration de sa gestion. « *Le coût du premier axe est estimé à 1,8 millions de dollars, le second à 76 millions, le troisième à 1,5 millions* », précise un responsable. La réparation des groupes électrogènes permettant de fonctionner avec du fuel lourd, l'achat de compteurs pour répondre aux besoins des consommateurs en liste d'attente ainsi que l'amélioration des réseaux de distribution sont inclus dans le projet.

06/12 - Rumeur insistante dans les milieux économiques de la Réunion : la possible fusion des activités d'Air Austral et d'Air Madagascar. Cette dernière, toujours à la recherche de soutiens financiers, a décidé la suspension de ses deux destinations asiatiques (Bangkok et Guangzhou). Une refonte de son plan de vol est annoncée pour une meilleure exploitation des appareils disponibles. Le mariage des deux compagnies de l'océan Indien semble pourtant complexe, en raison notamment de l'hétérogénéité de leur flotte. Air Austral a fortement démenti ces rumeurs, tout comme Air Madagascar, qui les juge « *fantaisistes* ».

07/12 - Air Madagascar se retire des services de compensation de l'association internationale des transports aériens (IATA). La compagnie ne pourra plus faire de réservations sur des lignes dont elle n'assure pas l'exploitation. La décision, qui aura d'importants impacts sur le transport des passagers lors des correspondances, alarme les opérateurs du secteur du tourisme. La concurrence des autres transporteurs s'en trouvera favorisée. La situation financière d'Air Madagascar ne lui permettant plus d'assurer le bon fonctionnement de ses services, tous les secteurs liés au transport aérien seront pénalisés.

07/12 - Le directeur de l'aviation civile souligne que des missionnaires de l'UE sont attendus en février pour auditer la sécurité des aéroports malgaches, en vue de sortir le pays de l'annexe B de l'Union européenne. « *Les auditeurs internationaux qui se sont succédés au pays durant cette année soulignent que Madagascar possède les potentiels nécessaires pour sortir de cette liste* » a-t-il affirmé.

17/12 - Le conseil des ministres valide la prise de participation de l'État dans l'augmentation de capital d'Air Madagascar pour un montant de 28 milliards Ar. Une grande partie sera versée en numéraire sur trois ans. Les dettes fiscales, les dettes douanières et les comptes-courants d'associés seront convertis en actions. L'augmentation de capital intègre le processus de redressement de la compagnie afin de lui permettre de faire face à la concurrence, dans le cadre de l'Open sky. C'est la cinquième fois depuis 2008 que la compagnie bénéficie de ce sauvetage de la part de l'État. Depuis 2012, l'État ne cesse d'injecter de l'argent frais. Le plan de redressement de la compagnie devrait être bouclé d'ici la fin de l'année. Le conseil d'administration devra, entre autres, définir son choix en matière de partenariat commercial et surtout financier, dans un contexte de concurrence qui se renforce, aussi bien sur le plan national qu'international. Turkish Airlines vient d'effectuer son vol inaugural et d'autres comme Emirates et Etihad n'attendent plus que le feu vert des autorités pour ouvrir des lignes vers Madagascar. Plusieurs analyses ont déjà avancé que le seul salut pour Air Madagascar est de s'allier à l'une de ces géantes du Golfe persique.

17/12 - Dans le cadre du renforcement de la transparence publique les comptes des sociétés d'Etat seront désormais disponibles sur des sites web, annonce Coralie Gevers, représentante résidente de la Banque mondiale. La publication de ces informations est l'une des réformes mises en œuvre par l'État en vue d'améliorer la gouvernance. Cette mesure était déjà prévue par la loi. En vue du renforcement de la supervision des entreprises d'État, notamment celles qui connaissent des difficultés financières, un décret exige la communication régulière de leurs résultats financiers. L'aide budgétaire récemment octroyée par la Banque mondiale concerne justement les questions de gouvernance, dont la transparence. Avec une plus grande transparence de leurs états financiers, Air Madagascar et la Jirama amélioreront de manière considérable leur gouvernance. Bénéficiaires de subventions importantes de la part de l'Etat, ces deux entreprises ont toujours fait preuve d'opacité dans leur gestion financière. Dans ce cadre il est également prévu la réforme de la passation des marchés publics.

► Divers

09/12 - L'ordre national des vétérinaires alerte les autorités sur les risques de disparition des zébus malgaches d'ici 5 ans si aucune mesure n'est prise. Le cheptel n'est plus que de 9 millions de têtes, malgré les stratégies mises en œuvre pour promouvoir l'élevage. Depuis 2010, la situation s'est aggravée du fait de l'absence de contrôle des autorités sur la filière et les exportations. La viande de zébu commence à se faire rare et son prix est devenu peu abordable sur les marchés. La consommation de viande diminue.

10/12 - Le système bancaire et financier malgache est archaïque, inefficace et non-inclusif, selon l'économiste universitaire Mamy Ravelomanana. Il est incapable de pourvoir l'économie en ressources financières et se caractérise par la faiblesse de son implication dans la création de richesse. Les indicateurs de performance du système placent Madagascar en queue de peloton de l'Afrique et du monde. L'universitaire rappelle que le système financier devrait jouer un rôle central dans l'accumulation de capital, moteur de la croissance économique.

10/12 - Turkish Airlines assure une liaison entre Istanbul et Antananarivo via Maurice à partir du 15 décembre, à raison de trois vols par semaines, et de quatre à compter de février 2016. L'annonce laisse interrogatifs certains médias, qui redoutent que la situation sécuritaire de Madagascar ne s'en trouve fragilisée, la Turquie étant la plaque tournante des réseaux djihadistes. Les réseaux sociaux se sont émus de cette entrée en grand pompe de la compagnie turque dans le ciel malgache. Pour *L'Express*, la mise en place de cette liaison va bouleverser le monde du transport aérien à Madagascar. Quatrième compagnie mondiale et deuxième compagnie d'Europe, Turkish Airlines dessert plus de 260 destinations et dispose d'une flotte moderne de 300 avions. Pour les voyageurs malgaches qui doivent se rendre dans d'autres pays d'Europe ou en Amérique, par exemple, une nouvelle option s'offre désormais à eux pour éviter le passage obligé par le hub de Roissy. Et du point de vue économique, la Turquie peut devenir la nouvelle destination d'affaires pour les opérateurs malgaches. Une alternative à étudier, après la suspension des vols d'Air Madagascar vers l'Asie. La réciprocité faisant partie des principes de base du monde aéronautique, même dans le cadre d'un *Open sky*, Air Madagascar pourrait donc en contrepartie ouvrir une ligne vers la Turquie. Compte tenu de la situation actuelle de la compagnie nationale, c'est le système du partage de code qui pourrait être instauré, comme c'est déjà le cas avec Air Seychelles, qui opère seule la liaison Victoria-Ivato.

19/12 - L'ouverture d'une ligne régulière entre Antananarivo et Istanbul ouvre des perspectives commerciales prometteuses. Des opérateurs économiques turcs annoncent une visite à Madagascar au mois de mars pour explorer les domaines dans lesquels une collaboration pourrait s'instaurer avec le Groupement du patronat malgache. Des perspectives de partenariats avec des entreprises turques, des perspectives d'exportation et de création de nouvelles entreprises, sont en vue. Un chiffre d'affaires de trois milliards de dollars est escompté de ce rapprochement.

12/12 - La plupart des volontaires qui œuvrent en faveur des populations sont de nationalité étrangère, a-t-on appris à l'ouverture de la Journée internationale du volontariat. La réticence des nationaux à s'engager s'expliquerait par la précarité de la situation de la majorité de la population, occupée à subvenir à ses besoins les plus immédiats. Le constat serait commun à tous les pays en voie de développement. La coordonnatrice de la promotion du volontariat à Madagascar mise sur la réforme des programmes scolaires pour encourager le développement de cette pratique susceptible de combattre le délitement du lien social. Le nombre volontaires malgaches est estimé à 3 000 ; ils ouvrent principalement dans le secteur social et communautaire.

15/12 - Nouvelle politique énergétique : 70 % de taux accès à l'électricité : un défi à relever pour 2030. Il ne peut y avoir de développement durable sans accès à l'énergie. A Madagascar, le taux d'accès à l'énergie est encore faible. 15 % seulement des ménages sont raccordés au réseau de la Jirama, a annoncé le ministre de l'énergie, Horace Gatien, à l'ouverture d'un forum sur les énergies renouvelables. La Grande île regorge de potentialités. Le potentiel hydraulique du pays est estimé à 7 800 MW, mais seulement environ 2 % sont exploités. Presque toutes les régions du pays ont plus de 2.800 heures d'ensoleillement annuel. Les ressources en énergie éolienne sont considérables, avec un potentiel de l'ordre de 2 000 MW. Des appels à manifestation d'intérêts ont été effectués dans les grandes villes depuis fin mai pour la mise en place de centrales hydrauliques. Le forum a été l'occasion de présenter les résultats du projet expérimental d'électrification solaire d'écoles rurales mis en œuvre par l'Unesco.

18/12 - Le syndicat des employés de la douane pose un ultimatum au Premier ministre pour qu'il annule le projet de privatisation du contrôle a posteriori des importations. Le contrôle, a posteriori, consiste à vérifier le respect de toute la procédure douanière, notamment du respect du mode de calcul du montant des taxes à payer, après la sortie des marchandises des zones sous douane. Pour l'heure, il est assuré par des agents de la douane eux-mêmes, notamment par le service de lutte contre les fraudes douanières. Les responsables du ministère de tutelle, à mots couverts, soupçonnent une corruption de grande envergure et généralisée. L'idée de l'État consiste à confier ce contrôle a posteriori à une entité privée indépendante afin de renforcer sa fiabilité. L'objectif est d'augmenter la recette douanière qui constitue la principale exigence des bailleurs de fonds. « *J'ai demandé au syndicat de faire une proposition pour augmenter la recette, pour qu'on puisse éviter de recourir au service d'un opérateur privé, qui s'est engagé à doubler les chiffres actuels. Mais ceci ne s'est jamais réalisé* », explique Tina Rasamimanana, directeur de cabinet de la Primature. « *Ce n'est pas le rôle d'un syndicat. Les contrôles a posteriori est également le symbole de la souveraineté nationale* », répliquent les douaniers. L'intervention d'un opérateur privé dans la procédure douanière existe, avec la société Gasynet dans laquelle l'Etat est actionnaire, mais qui est détenu en majorité par la société SGS. Elle s'occupe, entre autres, du contrôle a priori mais depuis que l'État lui a confié le calcul du droit de douane des importations de véhicules d'occasion, les fraudes sont devenues quasi impossibles dans la filière.

22/12 - Leur ultimatum ayant expiré, les douaniers ont lancé un mot d'ordre de grève d'avertissement. Le directeur de cabinet du Premier ministre a réitéré qu'il attendait des propositions des syndicalistes sur la stratégie d'amélioration des recettes douanières. Les opérateurs économiques s'alarment des conséquences de ce bras de fer.

26/12 - L'État suspend l'appel à manifestation d'intérêt pour l'assistance technique et technologique de la douane. Les syndicalistes, priés d'intégrer le comité d'étude, rejettent la proposition. Cette structure inclut déjà des représentants de l'État, des bailleurs de fonds, des usagers et des techniciens de la douane. « *Les manipulations ou ouvertures illégales des conteneurs durant le trajet, les contrebandes en cours de route restent des infractions difficiles à maîtriser par l'administration, pouvant engendrer des pertes fiscales conséquentes. D'où l'utilité de la mise en place d'un système performant de suivi du transit* », stipule une note technique relatif à ce projet. Les syndicalistes ont décidé de rejeter en bloc la proposition qui leur a été faite. Ils demandent l'annulation pure et simple du projet et le maintien du statu quo, au nom notamment de la souveraineté nationale.

17/12 - Amorce de règlement de la situation des étudiants boursiers en Chine. Le ministère de l'enseignement supérieur fait savoir que la procédure pour le déblocage des sommes nécessaires au règlement de 7 mois de bourses impayées a été effectuée. Des négociations avec le ministère des finances se poursuivent pour le règlement des arriérés restants. Les étudiants boursiers d'Etat en Chine n'ont plus perçu de bourses depuis 40 mois.

23/12 - Croissance de l'économie : optimisme prudent. Le taux de croissance pourrait atteindre 4,5 % en 2016 contre 3,2 % cette année si l'industrie extractive parvient à réaliser son objectif de hausse de 8 %, en dépit de la poursuite de la chute des cours du nickel, premier produit d'exportation de la Grande île. La dépression mondiale sur le marché des minerais est en grande partie responsable de la contreperfor-

mance de cette année, avec une croissance révisée à la baisse, de 5 % à 3,2 %. « Deux facteurs majeurs ont affecté les prévisions de croissance cette année : les cataclysmes naturels et la baisse du cours du nickel. Mais le secteur secondaire reste le moteur de l'économie, toujours polarisé sur l'industrie extractive », souligne l'Instat. L'amélioration de l'approvisionnement en énergie constitue également une condition majeure pour la réalisation de cet objectif de croissance. Les difficultés de la Jirama ont affecté presque tous les secteurs d'activité. « Il faudra que l'approvisionnement en énergie s'améliore et que nous investissions maintenant dans ce secteur, notamment dans l'énergie renouvelable. Mais il faut aussi tenir compte du fait qu'un investissement entamé aujourd'hui mettra encore quelques années pour se concrétiser », prévient Herilanto Raveloharison, ministre de l'économie et de la planification.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Gazette de la Grande île, Le Daily, La Vérité, Matv, Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagascar Matin, Madagate, APOI, Indian-ocean-times, TGN (Moov), Housse-
niawriting, mg-planet, L'Hebdo de Madagascar, Le Madagascar, DwizerNews, Ny Valosoa Vaovao, Madagascar Environmental Justice Network, agence Anta
La Nation a cessé d'être publiée en ligne.

Taux de change au 30/12/15 : 1 euro = 3497 Ariary